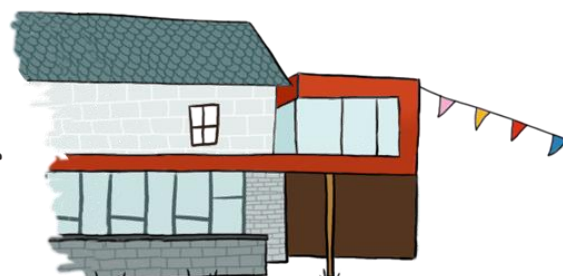
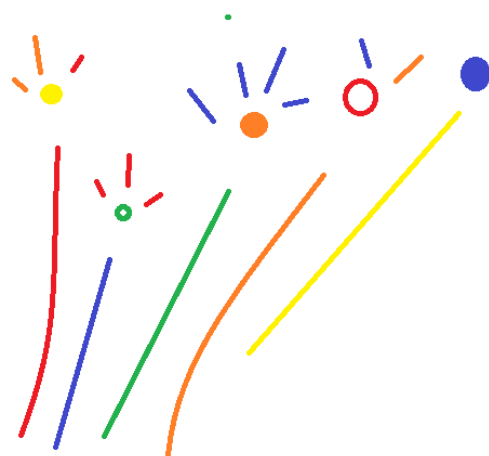


PROJET ÉDUCATIF

2.020



***Modèle en vue de l'actualisation du projet éducatif en application de
l'article 11, alinéa 2 de l'arrêté du 5 décembre 2018 relatif aux
conditions particulières d'agrément et d'octroi de subventions pour
les Services Résidentiels Généraux***

❖ **Identification du Pouvoir organisateur :**

Nom : FOYER L'AUBEPINE ASBL
 Adresse : Rue Bellaire, 21, 5370, Havelange
 Président(e) : Bernard DANTHINE
 N° d'entreprise : 0409.622.585

❖ **Identification du Service :**

Nom du service : SRG FOYER L'AUBEPINE	N° de matricule : SO-226
Adresse : Rue Bellaire, 21	
Code postal : 5370 Commune : Havelange	
Téléphone : 083 / 63 30 99	
Adresse mail : contact@foyer-aubepine.be	
Arrondissement judiciaire : Namur / Division : Dinant	
N° de compte et libellé : BE56 0682 1147 5888 Foyer l'Aubépine ASBL	
Zone(s) géographique(s) d'intervention : Un rayon de 40km autour du service, situé à Havelange. <i>Cfr Annexe 15 : Zone d'intervention.</i>	

Objet de la demande : Agrément et Subvention d'un Service Résidentiel Général prenant en compte l'accueil et l'accompagnement de 15 jeunes.

Transmis à l'AGAJ, le 24/12/2019.

❖ **Capacité de prises en compte :**

	Nombre de PEC	Nombre de filles ¹		Nombre de garçons	
		Age minimum	Age maximum	Age minimum	Age maximum
Capacité totale	15 jeunes	3	18	3	18
➤ Section (coordonnées et matricule)	S-0226	De 0 à 15		De 0 à 15	

❖ **Définition de la problématique à laquelle le P.O. entend répondre et l'analyse des besoins sur laquelle il se fonde (art.5 1°- AC²) :**

La problématique : des difficultés (relationnelles, affectives, physiques) rencontrées par des jeunes et leurs familles, qui sont constatées par une autorité légitime et reconnues comme étant, au moins provisoirement, nocives pour les enfants.

L'autorité légitime fonde ce constat eu égard aux droits des enfants. Ces difficultés ne sont pas nécessairement vécues comme nocives pour les enfants par les familles elles-mêmes, mais constatées et reconnues comme telles par une autorité légitime externe.

Prendre un jeune en compte, pour notre équipe, c'est l'accueillir durant une période de difficultés familiales, pour lui permettre d'abord de se lever avec légèreté chaque matin, ensuite de prendre le temps de chercher, avec sa famille et notre équipe, des modalités d'équilibre relationnel familial soutenables, adaptées et soutenantes pour lui.

Les causes de cette problématique : nous apparaissent liées aux désaffiliations, à l'isolement, la précarité et la pauvreté sous toutes leurs formes (sociale, économique, de conditions d'isolement, manque de réseau d'aide ou d'activation de ceux-ci) et à une reproduction des inégalités.

Les causes de cette problématique nous apparaissent complexes et multifactorielles. A divers niveaux de notre société et dans divers registres autour des jeunes et des familles, les précarités et les désaffiliations qu'elles peuvent induire se manifestent.

¹ Distinguer le nombre de filles et de garçons. Ce nombre peut être défini dans une fourchette en fonction de l'organisation des chambres. Ex : 15 situations : 5 à 8 filles et 7 à 10 garçons.

² Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi de subventions pour les services visés à l'article 139 du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Conscients de la complexité du système de facteurs divers fondant cette problématique, nous veillons à ce que notre modalité de réponse, bien que ciblée, contienne en son sein une multitude de leviers de solutions, mobilisables au départ de l'accompagnement avec hébergement.

Nous sommes attentifs à ce que le SRG soit le lieu d'une multitude de possibilités pour le jeune et sa famille, de s'accrocher à des personnes, à des projets, à des idées et énergies qui les aident à se donner de nouvelles intentions.

Ceci nous amène à être attentifs et à redoubler de créativité et d'expérimentations pour veiller à ce que notre réponse ciblée à la problématique complexe soit « la plus ouverte » possible, la plus « en lien possible » avec l'ensemble des autres modalités de réponses spécifiques à cette problématique, en commençant par l'ensemble des autres services agréés de notre secteur, et en y ajoutant l'ensemble des services, tous secteurs confondus, qui ont, en commun avec le nôtre, la volonté d'accompagner les jeunes et leurs familles à faire face aux difficultés nombreuses liées aux précarités.

Notre SRG se veut, pour ces raisons, ouvert aux autres services, aux expériences de partages et de rencontres et aux expérimentations au service de la qualité de l'accompagnement des jeunes. Nous souhaitons travailler de façon décloisonnée, en apprentissages permanents et au sein de réseaux de collaborations intra et intersectoriels, uniques pour chaque jeune pris en compte, et à réinventer en permanence, au fil du temps.

Ces causes multiples amènent l'équipe à travailler à des réponses sociales à partir des systèmes de valeurs des familles, lorsque ceux-ci entrent en conflit avec les droits de l'enfant (à dissocier de valeurs internes/personnelles), et en soutenant la circulation des informations et la mobilisation des compétences familiales.

L'analyse des besoins sur laquelle nous fondons cette problématique

Les diagnostics sur lesquels nous fondons, actuellement, cette problématique et notre modalité de réponse, en ayant sollicité le service de la direction de la prévention Namur-Dinant pour nous aider à préciser notre réponse, sont :

- Les diagnostics actuellement toujours de mise des CAAJ 2017 (CAAJ Dinant, CAAJ Marche-Luxembourg, CAAJ Namur et CAAJ Huy-Liège).
- L'arrêté de programmation et les capacités réservées fixées sur cette base depuis 2014.

Notre modalité de réponse

Notre modalité de réponse, détaillée et précisée par les missions des SRG, consiste dans tous les cas à accompagner, le jeune et sa famille, dans un cheminement visant à équilibrer, quelles que soient les modalités diverses et distinctes de cet équilibre à co-construire, les relations familiales et les structures d'attachement permettant au jeune de grandir, de se sentir exister positivement et de s'engager.

Notre réponse vise à accompagner chaque jeune à devenir sereinement, dignement et à son rythme, celui qu'il souhaite, et consiste précisément en l'accompagnement temporaire, avec hébergement, de jeunes qui en ont le droit, et de leurs familles.

Notre modalité de réponse fait partie du réseau de la multitude d'actions de lutte contre les désaffiliations et la précarité.

Quelles sont nos spécificités au niveau de notre modalité de réponse ?

Notre service revendique une dimension locale et humaine avec la porte grande ouverte vers l'extérieur, les questionnements et les apprentissages multiples, ainsi qu'une place de choix donnée aux actions et travaux collectifs.

- Chaque jeune a une place, une chambre, une participation dans le collectif. Chaque personne et chaque avis existent et comptent.
- Chaque travailleur, quelle que soit sa fonction et dans les limites de celle-ci, prend part à la dimension socio-éducative du projet.
- Notre cadre de travail est rural et au plus proche de la nature.
- Notre organisation porte attention à la convivialité des moments, des lieux et des échanges humains.
- Nous diversifions les solutions de mobilité (du vélo au transport par l'équipe, en passant par le recours à des bénévoles et aux transports publics) pour que notre situation en ruralité ne freine pas la qualité de notre projet et la participation des jeunes et de leurs familles.
- Nous veillons à un ancrage local, communal, soutenant et énergique.
- Notre bâtiment est modulable (en fonction des âges, besoins et chemins des jeunes accueillis, et de l'équipe).
- Nous accueillons des jeunes de 3 à 18 ans, en donnant une place aux fratries chaque fois que possible.
- Nous travaillons avec la porte ouverte vers l'extérieur et vers les autres services et personnes, en particulier vers les écoles et les structures diverses d'apprentissages et de soins, d'aides, de rencontres et d'altérités.
- Nous accordons une attention toute particulière aux énergies et actions collectives alliant : réalisations concrètes, usuelles, artistiques et étonnantes. Nous accordons aux travaux collectifs manuels, pratiques et artistiques une valeur d'opportunité de nouvelles intentions à effets positifs multiples et multiplicateurs.

Quelles sont nos ressources et outils pour faire face aux changements et aux difficultés ?

Nous répondons à cette question par 6 boîtes d'outils, de ressources et de compétences qui se rejoignent par une volonté de bien-être, de prendre soin, de se sentir bien :

1. La créativité de l'équipe
➔ Pour exprimer les choses compliquées simplement.
2. L'humanité de l'équipe
➔ Convivialité, entraide, énergie, solidarité, simplicité, rencontres.
3. L'engagement de l'équipe
➔ Porter un message, prendre le contre-pied des difficultés, faire preuve de solidité, ressource, non jugement, respect, bienveillance, principe de réalité, y croire !
4. L'Enfance de l'équipe
➔ Magie de l'enfance, légèreté, jeux et couleurs, insouciance.
5. Le Travail de l'équipe
➔ Travailler, construire, imaginer, rêver, s'engager.
6. La collaboration avec des intervenants, équipes et réseaux extérieurs.

1. Le pouvoir organisateur

1.1. Identification : nom, n° d'entreprise, adresse du siège social, tél., fax, adresse mail, site internet

FOYER L'AUBEPINE ASBL, 0409.622.585

Rue Bellaire, 21, 5370, Havelange

083 / 63 30 99

083 / 65 53 24

<http://www.foyer-aubepine.be>

1.2. Identification des éventuels autres services mis en œuvre par le pouvoir organisateur

Le pouvoir organisateur ne met pas en œuvre d'autres services agréés.

Par contre, des expériences diverses sont menées par l'équipe du SRG, dans l'intérêt des jeunes et de l'action collective de l'organisation. Parmi ces expériences, 2 projets collectifs sont actuellement des services non agréés, mais soutenus et à l'œuvre, par le pouvoir organisateur :

*** #Chacun sa yourte**

En collaboration avec l'AMO Le Cercle en priorité, avec un réseau de partenaires « Enseignement-Aide à la Jeunesse » de la dorsale condrusienne « Dinant-Ciney-Hamois-Havelange », le processus #Chacun sa yourte vise à porter collectivement une position d'accueil et d'inclusion scolaire sur un territoire géographique défini.

Ce projet souhaite favoriser l'accrochage des jeunes en milieu scolaire, point de rassemblement des divers partenaires. Ce projet est financé par le projet Amarrage du F.S.E et se matérialise, entre autres effets, par une Yourte dressée dans le jardin du SRG Foyer l'Aubépine, lieu d'accueil et de ré-affiliations pour les jeunes en période de décrochage scolaire.

*** La Fabrik'à tout faire**

Ce projet est matérialisé par l'engagement, actuel, expérimental et défini, d'une assistante de projets (assistante en psychologie et menuiserie, en renfort à l'équipe « cadre » du SRG).

L'assistante de projet soutient les jeunes et l'équipe dans la réalisation concrète de chantiers collectifs.

De cette façon, l'équipe souhaite mettre en avant le sens pratique, le travail manuel, les réalisations usuelles au quotidien, collectives et artistiques.

La Fabrik'à tout faire, c'est l'intention de développer une énergie de récupérations, transformations, interventions et créations matérielles concrètes, pour en faire des occasions d'intentions nouvelles, d'art et d'expressions.

1.3. Forme juridique : Personne morale de droit public, ASBL ou fondation d'utilité publique selon le cas (art.4 §1^{er} 1^o - AC)

ASBL

Cfr Annexe 1 : Conseil d'administration et membres de l'ASBL.

1.4. Identification de l'administrateur chargé de mettre en place un système de contrôle interne de la comptabilité et de l'expert-comptable ou du réviseur d'entreprise (art.27 §1^{er} - AC)

Mise en place du système de contrôle interne de la comptabilité :

François ADAM

Experte-comptable :

Emilie DUFOURNY

Expert-comptable et Conseil fiscal agréé IEC 13851 2 F 86 :

BHSI CONSULT S.c.P.R.L.

Rue du Cortée, 133, 5590 Haversin

Agréée IPCF 70512532

1.5. Identification des assurances couvrant les risques liés à sa responsabilité civile, à celle de son personnel ou des enfants et jeunes et aux dommages corporels causés aux enfants et jeunes (art.4 §1^{er} 4^o - AC)

L'ensemble des assurances de notre service sont couvertes par l'intermédiaire d'A.M.F.

Le contrat de responsabilité civile (personnel et jeunes) et des accidents corporels des jeunes est réalisé auprès d'AXA et porte le numéro 730.376.027.

Cfr Annexe 12 : Assurances du service.

2. Le personnel

2.1. Fonction de direction (art.4 §1^{er} 6°, art.18, art.31 2° - AC) : nom, prénom, qualification, expérience utile de la ou des personnes qui assure(nt) cette fonction

Cfr Annexes 2 et 16 : Descriptif de fonction de la direction et Référentiel des personnes.

DEBATTY François

Licencié en Sociologie et Bachelier Instituteur primaire

Nous nous référons aux dispositions légales relatives aux qualifications requises pour faire partie d'un service agréé SRG, et détaillées dans l'arrêté des services résidentiels généraux publié au Moniteur Belge, le 11 janvier 2019.

Avoir le diplôme correspondant à l'offre d'emploi que nous diffusons dans le cadre des normes sectorielles est un atout, mais n'est pas une condition suffisante.

Nous accordons une attention et un temps tout particuliers à l'évaluation des qualités humaines, des compétences relationnelles et des possibilités de participations critiques, dynamiques et constructives :

- au projet collectif visant l'objet social de l'association ;
- au projet-vision de l'organisation demandant humilité, collaboration, créativité, sens pratique, collectif et critique ;
- aux dispositifs de formations continues ;
- à la compétence à l'externalisation et à la mise en réseau des pratiques et compétences professionnelles.

2.2. Autres fonctions présentes au sein du service (art.4 §1^{er}6°, art.5 3° - AC)

L'équipe est constituée de :

6,5 TP.....	Educatrice.teur
1TP.....	Coordinatrice
0,5TP.....	Cuisinière
0,5TP.....	Ménagère
0,5TP.....	Ouvrière polyvalente
0,3 TP.....	Assistante de projets
0,8 TP.....	Secrétaire-Comptable
0,5 TP.....	Assistante sociale
1 TP.....	Directeur

Cfr Annexes 3 et 16 : Descriptifs des fonctions du service et Référentiel des personnes.

2.3. Identification des membres du personnel qui font partie de l'AG (art.20 - AC)

Aucun membre du personnel ne fait effectivement partie, en tant que membre, de l'AG.

Depuis l'Assemblée Générale de 2017, l'ensemble des travailleurs sont invités, à ce titre, à l'Assemblée Générale annuelle.

De cette façon, l'équipe participe à rendre compte, à sa manière et en fonction des demandes du Conseil d'Administration, des activités annuelles de l'association.

2.4. Organisation de la délégation. Dispositions pratiques visant à pouvoir contacter les personnes désignées (art.31 4° - AC)

Nous décrivons l'ordre de délégation établi au sein de l'équipe, ainsi que les dispositions pratiques de contact, dans les annexes référencées ci-dessous :

Cfr Annexe 4 : Liste du personnel et ordre de délégation.

Cfr Annexe 18 : Référentiel des pratiques professionnelles : « procédure d'appel en cas d'urgence ».

2.5. Modalités d'organisation de l'examen médical annuel pour les membres du personnel (art.19 §3 - AC)

Notre service sollicite LIANTIS, Erpent et Antenne de Ciney. L'examen médical annuel pour les membres du personnel s'organise en nos locaux, avec le Docteur C. Wathelet.

Notre personne de référence auprès de Liantis est Georgiana Dragoi.

3. La procédure d'admission

Nous souhaitons accueillir les jeunes de la façon la plus inconditionnelle possible. Nous souhaitons accueillir des jeunes qui ont des profils différents, sans distinction. Toute demande d'accueil implique une réflexion contextuelle.

3.1. Description et durée de la procédure d'admission

3.1. a. Prévention accueils

Dans une vision de prévention et de diminution des mandats d'aide avec hébergement hors du milieu familial, nous veillons à informer nos services mandants attribués lorsque nous pouvons, avec la réserve qu'impose la dimension humaine de nos projections théoriques, prévoir des possibilités de nouveaux accueils, à plus ou moins court terme.

Nous sommes disponibles pour détailler nos possibilités d'accueil, chaque fois que possible, pour des périodes plus éloignées que celles qui sont reflétées par l'état des lieux mensuels de nos capacités réservées.

Dans cette même visée de prévention la plus qualitative possible des nouveaux accueils, nous informons systématiquement l'ensemble de nos services mandants attribués, en précisant celui. ceux qui sont prioritaires, de nos possibilités d'accueils.

Cette vision, « la plus préventive que nous pouvons », nous permet de pouvoir organiser des rencontres avec des jeunes, familles et services mandants partenaires dont le résultat s'avère, régulièrement, être la non-activation d'une aide avec hébergement à l'Aubépine.

Cette prévention permet qu'au moment de la première rencontre entre un jeune, sa famille et notre équipe, chaque personne présente (jeune, famille, équipe) se sente respectée dans ses limites et compétences.

3.1. b. Première(s) rencontre(s)

Temps 1

Lorsqu'un mandant nous informe de sa volonté d'utiliser sa capacité ouverte en bonne connaissance de nos spécificités et limites, nous fixons avec lui, et sans autre délai que celui de la présence humaine du bureau (Direction, Coordination, Assistante sociale), une première rencontre en présence nécessaire du jeune, de sa famille et du. de la délégué.e.

L'objectif de cette première rencontre sera :

- De permettre au jeune, à la famille et au service mandant d'exprimer leurs besoins, d'une part, les problématiques fondant ce besoin selon eux, d'autre part.

De veiller, sur cette base, à préciser la demande formulée à l'équipe du SRG au sein du programme d'aide, d'arriver avec le jeune et sa famille à trouver un minimum d'accord relativement à cette demande.

- De permettre à l'équipe du SRG de formuler sa position pédagogique générale, d'exprimer ses compétences, ses limites et ses questions.

- De s'accorder sur les clauses de fin de l'aide demandée à l'équipe du S.R.G.

De façon globale, nous chercherons à clôturer la première rencontre par un accord minimal entre toutes les parties présentes :

Cet accord peut être :

- « Nous devons nous revoir une seconde fois pour revenir sur les questions posées par cette première rencontre. Fixons une date. Entretemps, nous nous poserons ces questions en équipe ».
- L'équipe du SRG peut répondre adéquatement aux besoins exprimés par le mandat et confirmés par le jeune et sa famille. A partir d'aujourd'hui, notre objectif commun est :
 - ➔ De prendre le temps de nous rencontrer avant de formaliser l'intervention du SRG, à préciser avec l'équipe ;
 - ➔ Que cet accueil soit le plus court possible ;
 - ➔ Que le moment passé ensemble soit le plus qualitatif possible ;
 - ➔ Etc.
- Nous -SRG- ne sommes pas compétents pour répondre adéquatement aux besoins exprimés par le mandat et confirmés par le jeune et sa famille.

En cas d'impossibilité d'arriver à un accord minimal :

--> La famille s'oppose en tout point (y compris le jeune lui-même) à la modalité d'aide proposée par le SRG sur base du mandat.

--> L'équipe du SRG assume son incompétence à répondre avec qualité et dans le cadre - dont les issues sont ouvertes - de son projet pédagogique à la demande d'aide formulée.

Cette impossibilité est un des 2 critères de refus envisagés par notre équipe.

Nous répétons les rencontres autant de fois que nécessaire pour nous accorder sur une base minimale d'objectif commun, au fil des rencontres avec le jeune, sa famille et le service mandant, afin d'accueillir en prévenant au mieux les risques d'accueil incompréhensible, voire insoutenable pour le jeune.

Temps 2

Dans tous les cas, et quelle que soit la conclusion collective de la première rencontre ou des rencontres suivantes :

- L'équipe du S.R.G est informée collectivement et se positionne (validation, questionnement ou invalidation de la position du bureau) par rapport aux questions posées.
- La validation de l'équipe est nécessaire pour concrétiser l'accueil d'un jeune.

3.1. c. Accueil

Suite à cette.ces rencontre.s, et afin de formaliser l'accord conclu avec le jeune, sa famille et le.la délégué.e, nous participons à la formalisation de notre accueil chez le service mandant, en veillant à préciser au mieux les termes de l'accompagnement et de l'accueil confiés à notre équipe.

3.2. Identification des éventuels critères de refus

3 critères de refus existent :

- L'âge (moins de 3 ans).
- Le manque de place (= nous prenons déjà en compte l'accueil de 15 jeunes).
- L'impossibilité - dans le sens de l'incompétence - pour l'équipe de répondre avec qualité et bientraitance aux besoins du jeune et de sa famille, tels qu'exprimés dans le mandat d'hébergement ou d'accompagnement, en référence à notre projet pédagogique :
 - ➔ Jeune + famille (= ensemble du système familial) en désaccord complet et intégral avec les modalités de l'aide proposable.
 - ➔ Equipe en défaut par rapport à ses engagements pédagogiques et possibilités professionnelles, ou reconnaissant sa limite de compétence.

Dans tous les cas, nous sommes attentifs à ne pas bloquer les issues, en ce compris celles de la rencontre, pour tout accueil, pour toute demande.

Durée

Dès que nous pouvons raisonnablement prévoir la mise à disposition d'une prise en compte, nous en avertissons nos mandants prioritaires et, par la même occasion, l'ensemble de nos services mandants.

Par cette information à tous, nous donnons la possibilité :

- Aux services mandants prioritaires, d'utiliser simplement leur priorité.
- Aux autres services mandants, non prioritaires, mais en demande, de pouvoir être informés et prêts à concerter entre mandants, en cas de non utilisation de la priorité.
- Au système (7 mandants attribués pour 15 situations prises en compte), de se donner un maximum de chances de fonctionner avec efficacité.

Si, une semaine après notre information officielle de place libre, nous n'avons pas une première rencontre programmée (avec le/la délégué.e pour précisions éventuellement nécessaires relatives à notre projet éducatif et/ou avec le jeune et sa famille), nous ré-informons nos mandants et nous montrons, également, disponibles pour les mandants non attribués à notre service, actuellement.

4. Les modalités de mise en œuvre des missions du Service Résidentiel Général

4.1. Modalités d'organisation de l'accueil collectif et de l'éducation des enfants (art.3 1° - AS³)

- Structuration de la journée et de l'espace

La journée

En période d'école, la journée débute de grand matin. En effet, nous soutenons les projets diversifiés de jeunes qui le sont tout autant, ce qui nous amène régulièrement à accompagner les 15 jeunes dans 15 structures scolaires ou de formation différentes.

Nous constatons fréquemment la présence de jeune(s) dans la maison, entre 8h et 16h (maladie, décrochage scolaire, ...), ce qui nous amène à développer des alternatives en tous genres pour pallier le manque de personnel éducatif. L'investissement solidaire de l'ensemble de l'équipe (particulièrement l'équipe technique), la création, sur fonds propres et limitée dans le temps, du poste d'assistante de projets et la recherche de solutions structurelles (#Chacun sa yourte, ... etc) s'ajoutent aux tâches précisées pour chacun.e, en lien avec l'agrément du SRG.

Après 16h00, nous accueillons le jeune au retour de l'école de façon conviviale et en lien avec ses besoins : goûter, accompagnement scolaire, jeux, détente, ennui, soins, projets divers, etc.

La nuit est, elle aussi, un moment de soin pour chacun, de sérénité et de présence, auquel nous souhaitons accorder de la façon la plus préventive possible notre attention professionnelle.

En période de week-end, le temps se structure autour de 3 piliers : le temps des projets et idées des jeunes avec l'équipe, le temps des jeunes avec leur famille, le temps des jeunes à l'extérieur. Ce temps, différencié, est coordonné et communiqué au jeune, au maximum et en dernière limite, le JEUDI en fin de réunion d'équipe hebdomadaire.

En période de vacances scolaires, la structure des temps de week-end est d'application. Nous veillons toutefois à utiliser les temps de congés scolaires prolongés pour éveiller et soutenir les opportunités :

- de préparation des futurs chemins scolaires ou de formation,
- de réalisation de projets divers personnels et collectifs,
- de prendre le temps, de l'apprécier sereinement.

De manière générale, la journée se structure avec le jeune et autour de ses besoins spécifiques, en gardant, en filigrane, la volonté d'aider le jeune à se sentir bien dans son

³ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services résidentiels généraux.

corps (nourriture, sport, repos et projets) et dans son cœur (réseau, amis, famille, intentions).

Nous veillons à informer au mieux chaque jeune de son temps, selon ses besoins et en adaptant les modalités de communication du temps des jeunes à leurs besoins particuliers.

L'espace

Le SRG Foyer l'Aubépine a évalué, modifié et coloré son espace, en prenant un temps de 5 années entre 2014 et 2019, durant un chantier collectif de changements appelé « Aubép'IN 14-19 ».

Le pari de notre équipe a été d'actualiser, de différencier, de colorer et de professionnaliser chacun des espaces, en les agrandissant, d'une part, en les éclairant, d'autre part.

Avec les jeunes et l'équipe, nous avons rénové et/ou mis à neuf et/ou ajouté de l'espace à l'ensemble des espaces existants, des sanitaires aux chambres individuelles, en passant par l'espace extérieur.

La volonté de notre SRG dans son espace structuré est la suivante :

- ➔ 1 chambre par jeune : personnalisable, étonnante et sereine.
- ➔ 1 espace pour chaque modalité des aides que l'équipe peut prendre en compte : moments collectifs, soins divers, scolarité, repas, détente, accueil des familles, réalisations pratiques, chantiers intérieurs et extérieurs, bureaux, santé, ...
- ➔ 1 espace général adaptable à souhait, permettant l'accueil de fratries et l'ouverture la plus inconditionnelle possible de places libres, quel que soit le sexe, quel que soit l'âge.
- ➔ 1 espace lumineux, coloré et éveillant les occasions d'intentions nouvelles, également dans son architecture et dans son mobilier.
- ➔ 1 espace le plus enclin possible à accueillir et à soutenir simultanément la sérénité des jeunes, d'une part, l'ouverture aux projets et possibilités d'idées nouvelles, d'autre part.

L'espace extérieur est, lui aussi, aménagé afin de permettre le jeu, le travail et l'accueil des familles, des réseaux des jeunes, des partenaires, des jeunes accompagnés par nos partenaires, des animaux et de la nature.

Cfr Annexe 17 : Référentiel des espaces.

• Organisation des repas

Divers espaces sont utilisés pour les repas, en fonction des besoins des jeunes et des familles qui les utilisent :

- La salle à manger (3 tables rondes s'y situent et permettent de diviser le groupe à table, s'il est nombreux. Il est possible également de mettre en place une grande table).
- La salle polyvalente permet d'accueillir prioritairement le groupe des aînés pour leurs repas.

- La cuisine bénéficie également d'un espace-repas qui peut être utilisé selon les besoins des jeunes.
- L'espace des familles est régulièrement utilisé pour donner place à un repas partagé entre un jeune et ses familiers.
- Le local des petits fauteuils peut être utilisé pour y prendre le repas, si un jeune a besoin de se retrouver seul pour manger.
- L'espace extérieur, lorsque le temps le permet, est utilisé pour les repas.
- L'espace collectif du kot accompagné comprend lui aussi un lieu permettant aux koteurs de partager le temps du repas.

Les repas sont prévus, au minimum, par la cuisinière. Cette dernière veille à la suffisance de réserves du SRG pour permettre, le plus facilement possible, la préparation des repas différenciés par les jeunes et l'équipe.

Nous nous fournissons au mieux via le réseau local, la coopérative Cocoricoop et les commerces permettant les fournitures culinaires les plus démocratiques, écologiques et qualitatives possibles.

La cuisinière prévoit des menus et assortiments culinaires qui sont, toujours, finalisés et complétés par les jeunes et l'Equipe.

Nous veillons à ce que les repas soient, eux aussi, l'occasion de moments d'apprentissages, de souvenirs, d'engagements et de réussites diverses.

• Gestion des tâches d'intendance

Les jeunes participent quotidiennement, avec l'aide de l'équipe, aux soins de l'outil SRG (nous utilisons divers outils pour aider les jeunes à ce niveau : tableau des tâches, p'tits jobs, responsabilisations diverses, etc).

En soutien aux jeunes, notre équipe technique est composée de 3 personnes, chacune à mi-temps : une cuisinière, une ménagère et une ouvrière polyvalente.

L'intendance, pour nous, concerne l'ensemble des soins liés à « l'outil SRG », qui participent de façon fondamentale à l'accueil qualitatif et bientraitant des jeunes que nous prenons en compte.

L'équipe technique occupe une place de choix et fait partie de façon horizontale de l'Equipe du SRG.

Nous veillons à ce que l'équipe technique soit, pour les jeunes et pour le reste de l'équipe, des personnes ressources qui participent, dans le champ technique et dans le champ de leur présence adulte pour les jeunes et pour l'équipe, à l'action collective de notre organisation, dans l'intérêt des jeunes.

Nous souhaitons revendiquer l'importance, pour les jeunes, du cadre d'accueil, de l'énergie et de l'action collective au service de ce cadre d'accueil (nettoyages, entretiens, chantiers de

constructions divers, cuisine, etc). L'équipe technique, partie intégrée de l'équipe d'accueil, nous aide à garder en tête et en mains le sens pratique et les travaux quotidiens (un bon repas, un nettoyage collectif, la construction d'un projet ou la réalisation d'un chantier, ...), qui aident les jeunes et l'équipe à ressentir l'agréable sentiment de continuité.

Notre façon de donner place et sens aux tâches techniques, au sein de l'équipe d'accueil, nous a amenés à expérimenter, entre les équipes techniques et éducatives, la fonction d'une assistante de projets.

Cette personne vise à se montrer disponible pour faciliter l'accomplissement des projets de réalisations concrètes collectives des jeunes et des équipes.

Cette fonction est, lorsque nous trouvons les moyens de la financer, partie intégrante de notre équipe. Nous souhaitons trouver des solutions pour structurer cette fonction, actuellement nécessaire à la qualité de notre action collective.

• Suivi de la scolarité et des devoirs

L'accompagnement scolaire est dans les mains de l'équipe des éducateurs.

Un éducateur parmi eux, le « garant scolaire », veille particulièrement à la qualité de l'accompagnement scolaire, en aidant l'équipe à ne pas oublier ses objectifs à ce niveau.

Le garant scolaire s'ouvre vers l'extérieur, rappelle à l'équipe de prendre le temps nécessaire en ce qui concerne le suivi scolaire et sa coordination, et est disponible aux jeunes et à l'équipe.

Accompagner la scolarité des jeunes est aussi une tâche pour laquelle nous travaillons en collaboration avec les réseaux existants autour de notre organisation : coachs scolaires d'associations partenaires, bénévoles « soutien scolaire », tutorat, etc.

Le lieu et le temps des devoirs, ainsi que les modalités adultes d'aide si nécessaire, sont différenciés et adaptés par l'équipe pour chaque jeune.

Notre attention toute particulière à la scolarité s'exprime par une volonté d'aider chaque jeune à trouver son chemin adéquat, soutenable et soutenant, de formations et projets personnels.

Conscients du levier d'affiliations qu'est l'école, nous observons les difficultés que les « mauvaises rencontres scolaires » et/ou « temps sans scolarité » peuvent induire pour les jeunes.

Pour lutter le mieux possible contre ces exclusions et/ou décrochages scolaires, nous nous montrons préventifs et veillons à rencontrer, à collaborer et à connaître chaque équipe scolaire accueillant les jeunes pris en compte dans notre SRG.

De façon plus structurelle et dans une volonté de participation effective au réseau de soutiens aux jeunes condrusiens, nous nous investissons au sein de la Plate-forme

Enseignement-AAJ du Condroz et bénéficions de la présence, au sein de la propriété, de la yourte portée par ce réseau. Cette yourte vise à être un lieu d'accueil pour des jeunes en décrochage dans les écoles condrusiennes, afin de faire de cet espace-temps d'accueil le lieu de nouvelles idées, opportunités et solutions, pour mieux revenir à l'école ou préciser le chemin de formations du jeune.

- **Suivi de la santé**

Un éducateur est le « garant santé » et veille, à ce titre, à rappeler à l'équipe ses engagements à ce niveau, à évaluer et questionner nos actions liées aux soins de santé.

Un lieu adapté est prévu pour les visites du médecin, ainsi qu'un lieu de pharmacie pour les jeunes, d'une part, pour les adultes, d'autre part.

Nous veillons, lors de l'accueil du jeune, à recevoir les informations et contacts liés à sa santé et aux prises en charge déjà en cours. En accord avec les familiers, nous poursuivons ou adaptons le suivi par le médecin de famille.

Nous travaillons prioritairement avec les services médicaux localisés sur la commune de Havelange ou dans son réseau, mais privilégions toujours l'avis et les besoins de la famille au niveau de la santé du jeune.

La santé est envisagée de façon large et extensible, et comprend aussi - entre autres - les dimensions liées à la santé mentale, à la sexualité et aux problématiques de consommations.

Nous travaillons, chaque fois que possible, en ouvrant les portes de notre service, pour permettre aux jeunes de bénéficier de soins qualitatifs liés à leur santé, mobilisables au départ de notre SRG : les centres de planning familial, les centres de santé mentale, les équipes mobiles d'intervention (l'Impromptu, l'@tribu mobile), les PMS au départ des écoles, les thérapeutes et équipes thérapeutiques, les lieux d'accueil pédopsychiatriques (Athanor, Psysalide, etc), les services liés aux consommations problématiques (Destination, Cap-J, Phénix, Zone T, etc), ... etc, etc.

- **Travail avec le réseau**

Située à la croisée des provinces de Namur, Liège et Luxembourg, la commune de Havelange est partagée entre divers bassins de vie.

Nous faisons de cette particularité une opportunité de questionner, mobiliser et participer à des logiques de réseau multiples.

Nous œuvrons, d'une part, pour structurer avec notre participation et/ou au départ de nos actions, des réseaux soutenant pour notre organisation au départ de sa situation géographique et pédagogique, et, d'autre part, pour activer autour de chaque jeune et en fonction de ses besoins particuliers, les réseaux de soutien les plus adéquats possibles.

Au niveau structurel

AMO

Parce que nous croyons en l'adéquation d'une multitude de modalités d'aide au sein de notre secteur, reliées par l'objectif transversal de soutenir chaque jeune à devenir celui qu'il.elle souhaite, nous travaillons chaque fois que nous le pouvons avec les A.M.O compétentes sur notre territoire frontalier.

A ce titre, l'AMO Le Cercle, de Ciney, occupe la yourte, édifiée dans notre jardin, avec les jeunes en délicatesse scolaire qu'elle accompagne. L'AMO Mic-Ados, de Marche-en-Famenne, réalise plusieurs fois par an des chantiers collectifs avec le projet Sac-Ados, au sein de notre service.

Autour de ces 2 structures, qui déploient régulièrement, en journée, des actions dans notre service, nous travaillons chaque fois que possible avec les équipes de prévention disponibles dans notre réseau, par la mise à disposition de locaux en journée ou par la participation à des logiques collectives de projets pour les jeunes.

Par le travail de partenariats avec les AMO, nous veillons à faire, le mieux possible, de notre S.R.G. un « outil de préventions ».

Droûve-tes-ouïlles

Réseau-court à finalités socio-culturelles d'associations havelangeoises.

Ce réseau intersectoriel poursuit l'objectif de mutualisations, enrichissements réciproques et innovations collectives entre ses membres, dont l'action à plus-value socio-culturelle doit être située sur la commune d'Havelange.

Dinaji

Collectif regroupant l'ensemble des services privés et publics de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement de Dinant, visant à les relier dans l'objectif de soutenir leurs projets collectifs, leurs rencontres et leurs collaborations.

Plate-forme Enseignement-Aide à la Jeunesse du Condroz

Sous l'impulsion du projet #Chacun sa yourte, nous avons initié et participons à la concertation locale Ens-AAJ du Condroz, dans le cadre du décret intersectoriel.

Projet Pause

Depuis 2014, nous participons activement aux recherches et expériences du Projet Pause, qui regroupe actuellement des SRG de la province de Namur (divisions Namur et Dinant) souhaitant s'allier pour lutter contre les relégations institutionnelles.

Le projet Pause peut proposer des formations pour les équipes des SRG partenaires, par la rencontre entre elles (immersions), des interventions encadrées par RTA pour réfléchir de façon externe à des situations de jeunes qui se complexifient et des modalités d'aide « Pause » avec des personnes/lieux externes à notre SRG, sous mandat suite à l'intervention.

Réseaux Santé Mentale et Kirikou

Nous collaborons avec les centres PMS, de planning familial, les équipes mobiles, thérapeutiques et autres, en fonction des besoins spécifiques des jeunes.

Signataires de la convention de réseau Kirikou, nous sommes membres du comité stratégique de ce réseau (au sein d'une association de partenaires associés Axe2).

Nous veillons à participer au Réseau Santé Kirikou et à utiliser, au mieux, les possibilités de soins, projets et participations diverses qu'il déploie.

Rasanam

Nous participons aux groupes de travail proposés par Rasanam, chaque fois que nous le pouvons, pour préciser nos possibilités d'aider les jeunes et leurs familles par rapport aux difficultés que les consommations peuvent provoquer pour elles.

Plateforme pour le service citoyen et EVS

Dans une optique d'ouvertures, nous sommes affiliés à la Plate-forme belge pour le service citoyen et accueillons des volontaires européens, avec le soutien des Compagnons Bâisseurs de Marche-en-Famenne, dans le cadre des échanges du Corps Européen de Solidarités.

RWLP

Affinant chaque année un peu mieux son objectif, dans le sens de soutenir pour chaque jeune les affiliations et inclusions, notre SRG participe, chaque fois que faire se peut, aux actions du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

Etc

Cette liste est non exhaustive. Il est important pour nous d'y intégrer toute logique d'action aidante ou soutenance pour le jeune.

• Organisation des loisirs et des vacances

Notre équipe édite annuellement ses balises « loisirs et vacances ». Quelles que soient leurs formes annuelles, ces balises veillent à organiser, pour les jeunes, des loisirs et vacances qui soient :

- directement et prioritairement reliés aux besoins du jeune et de ses familiers ;
- des opportunités d'ouvertures et de consolidations des réseaux des jeunes (lieux, personnes, champs d'activités) ;
- différenciés et adaptés aux besoins particuliers de chaque jeune, que les loisirs/vacances aient une forme individuelle ou collective.

Notre équipe a à cœur de trouver un équilibre serein et non -concurrentiel entre les activités distinctes, familiales et différenciées des jeunes, et les activités plus collectives que le SRG veille à leur proposer (week-ends, sorties, animations, camps de vacances, projets divers.

• Organisation des trajets des enfants

Notre situation géographique et les limites des possibilités de transports collectifs nous amènent à nous mettre en route de grand matin pour certains jeunes, afin de les aider à utiliser leur « solution mobilité ».

Nous sommes attentifs à minimiser l'impact « pollution » de l'ensemble des trajets effectués par notre organisation.

Nous travaillons avec l'aide de multiples solutions, pour que notre situation géographique, reculée et donc peu desservie, ne soit pas un frein à la qualité des liens entre les jeunes et leurs familles, réseaux et projets.

Nos solutions de mobilités alternatives sont diversifiées, encadrées et assurées :

- Marche à pied,
- Ravel,
- Vélo / Vélo électrique,
- Covoiturages,
- Trajets avec les véhicules du service,
- Trajets avec les véhicules personnels des travailleurs,
- Trajets par le réseau des bénévoles (avec véhicule du service ou personnel),
- Taxi social du Condroz (via la centrale de mobilité du Condroz, Gal Pays des Condruses),
- Navettes scolaires,
- Bus TEC,
- Solutions hybrides,
- Train (Gares de Ciney, Huy, Marche-en-Famenne, Namur).

• Réunions des enfants

Les réunions des enfants sont, régulièrement, évaluées et adaptées quant à leurs formes. Structuellement, elles s'organisent néanmoins de façon transversale, autour des objectifs suivants :

0. Permettre la participation, l'avis, la parole du jeune.
1. Accueillir un jeune, un travailleur, une personne.
2. Partager et entendre les avis et participations de chacun.e (jeunes, équipe) afin :
 - d'éditer les balises du service, dans le cadre de notre R.O.I,
 - d'en faire le point de départ de nouvelles idées ou autres projets.
3. Informer d'une façon collective de façon préparée par l'équipe.
4. Ouvrir les portes du groupe de jeunes à des idées, informations ou autres venant des réseaux extérieurs.
5. Dire au-revoir à un jeune ou une personne.

Le lieu, le nombre de jeunes et d'adultes sont, pour chaque réunion, réfléchis et adaptés.

Au sein de l'équipe éducative, un éducateur est « garant-accueil » et soutient l'équipe, à ce titre, dans la qualité de l'accueil qu'elle propose à chaque nouvel arrivant.

La coordinatrice co-intervient régulièrement dans le cadre des réunions de jeunes.

• Rôles des référents

La fonction de « référent », au SRG Foyer l'Aubépine, s'effectue en binôme.

De manière transversale, l'éducateur référent a pour fonctions de :

- Proposer une relation éducative stable, continue et fiable = une place privilégiée, personnalisée et adaptée pour l'enfant référé au sein du foyer.
- Donner, à l'enfant, le temps et les moyens de participer, de s'exprimer, de décider, de critiquer et d'intervenir par rapport à la vie au foyer.
- Aider l'enfant dans ses relations avec ses pairs et avec l'équipe éducative (médiateur, intermédiaire, aide à l'expression et à la communication).
- Veiller au bien-être de l'enfant, à sa bientraitance, à ses besoins, au respect du R.O.I et en informer l'équipe = éditer et évaluer le P.E.I du jeune.
- Aider l'enfant dans ses relations avec sa famille et le mandant (médiateur, intermédiaire, aide à l'expression et à la communication).

Un des deux référents a, en supplément de sa référence pour l'enfant, la fonction du travail avec la famille.

Selon le programme d'aide, il s'agira de construire, vivre et intervenir avec l'équipe les modalités du travail en famille (co-intervention avec l'assistante sociale ou la coordinatrice) : en définir les modalités (lieu / échéances / petits objectifs).

Au quotidien, accompagner les relations familiales de l'enfant référé et ses contacts avec le mandant.

Préparer, soutenir et continuer à soutenir l'enfant référé dans ses relations avec la famille et le mandant lors de son départ (semi-autonomie, mise en autonomie, retour en famille, fin de mandat, ...).

Cfr Annexe 16 : Référentiel des personnes.

• Travail avec la famille pendant l'accueil

Nous sommes vigilants à accompagner le jeune dans ses relations familiales, en fonction de son avis et des observations de l'équipe.

Le travail avec la famille, au rythme du jeune, de sa famille et dans le respect de leurs compétences, est une dimension importante dans l'accompagnement d'un jeune au SRG Foyer l'Aubépine.

Dès les premières rencontres et l'étape de l'accueil du jeune, la famille est le partenaire prioritaire de notre modalité d'aide.

Il existe autant de modalités de travail avec les familles que de familles.

Nous nous accordons, avec la famille autour du jeune, sur un petit objectif que nous poursuivons ensemble. Nous pourrions, ensuite, en définir un autre. Par ce découpage et cette orientation des actions vers des solutions successives, nous cheminons positivement vers des situations d'équilibre, pour chacune et chacun, dans le système familial.

Pour notre équipe, la famille du jeune est le partenaire prioritaire de l'accompagnement du jeune, par principe compétente et détentrice des éléments de solution originaux à ses problèmes spécifiques.

Dès la première rencontre, nous cheminons avec les familles vers une déprise en charge.

Nous nous référons aux rapports Pauvreté 2009-2019, et au droit de suite du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, pour nous rappeler d'œuvrer, au mieux que nous pouvons, à associer les jeunes, les parents et les familles à notre intervention, dont la qualité nécessite, selon nous, cette posture d'association.

Notre posture est celle de la compétence des familles. Nous nous situons comme des agents de changements possibles et la teneur de notre travail est de soutenir la circulation des informations au sein des familles, ainsi que l'activation de leurs compétences et solutions.

Nous veillons, de façon structurée, à organiser notre travail comme suit :

Entretiens

Les référents et la famille fixent, dans le cadre du mandat, le lieu, les échéances et les petits objectifs du travail familial.

Ce travail se fait en co-intervention (le référent famille et la coordinatrice ou l'assistante sociale).

Modalités de contacts enfant(s)/famille

Selon le mandant, et selon l'équilibre des relations enfant(s)/famille au fil du temps, les contacts avec la famille peuvent se faire :

- En famille,
- Hors de l'institution, dans un espace extérieur public quelconque,
- Hors de l'institution, dans un espace-rencontre adapté (Autre-Lieu Marche-en-Famenne, espace-rencontre mobile (Trimurti),
- Dans le local des familles, spécialement adapté pour y permettre les moments en famille, sans être au sein du SRG.

Notre équipe, si les moments enfant(s)/famille doivent être encadrés par le mandat, travaille avec les espaces-rencontres extérieurs, pour ne pas porter la double-casquette, inappropriée selon nous, du contrôle et de l'accompagnement aux changements.

- **Participation du parent à la vie de l'enfant**

Nous veillons, avec l'aide des référents famille, et de leur vigilance, à soutenir les participations multiples des parents à la vie de leur enfant :

- Choix et inscription scolaire, rencontres à l'école, conduites à l'école, etc ;
- Choix des activités et loisirs ;
- Choix des vêtements ;
- Aménagements, couleurs et décorations de la chambre ;
- Etc.

Nous soutenons également toutes les modalités qui permettent d'entendre les avis et idées des parents, avant, pendant et après la période d'accompagnement par notre service.

- **Contacts de l'enfant avec sa fratrie**

Souhaitant, chaque fois que possible, accueillir des fratries, nous veillons à soutenir les relations entre l'enfant et sa fratrie, au sein et en dehors de l'institution :

- Chambres modulables « fratries » disponibles ;
- Etages modulables « fratries » disponibles ;
- Temps « fratries » pris par les référents avec les fratries, dans et hors de l'institution chaque fois que nécessaire ;
- Adaptabilité et diversité de solutions possibles pour aider les fratries à vivre ensemble si cela est dans leur intérêt.

- **Organisation et méthodologie de la semi-autonomie s'il échet**

L'autonomie, au SRG Foyer l'Aubépine, est un concept que nous souhaitons envisager sans pression, sereinement et au rythme de chacun.

C'est, pour notre équipe, s'appuyer sur les leviers possibles amenés par le jeune lui-même ; nourrir ses passions, ses projets, ses rêves, sans les exiger comme préalables, sans le gaver. Lui permettre aussi l'ennui.

L'autonomie est, pour nous, non pas la compétence à se débrouiller seul, mais bien celle de se débrouiller seul avec les autres. Etre autonome, c'est savoir vivre avec les autres.

De plus, l'autonomie est, pour nous, une étape que nous souhaitons accompagner au rythme du jeune, en gardant en tête l'injustice et les paradoxes que l'autonomie provoque à l'âge de la majorité.

Prioritairement, nous veillons à centrer nos accompagnements, au-delà des aspects matériels, sur l'ensemble des dimensions psychiques, identitaires et relationnelles que les idées « d'autonomie et d'avenir » éveillent chez les jeunes.

Au SRG, nous portons attention à l'autonomie de manière transversale.

Pour nous, être autonome, c'est savoir demander de l'aide autour de soi.

Nous distinguons plusieurs types d'autonomie qui s'enchevêtrent :

- *L'autonomie fonctionnelle*

C'est acquérir par petites touches successives et progressives, dès l'enfance, une série d'apprentissages de base.

- *L'autonomie émotionnelle*

C'est accompagner le jeune à aller vers les autres, vers l'extérieur, l'aider à pouvoir compter sur lui et sur les autres.

C'est, pour notre équipe, préparer un chocolat chaud en cuisine ou soutenir la participation à une activité du quartier.

Mais disposer de relais « autres » n'est pas la panacée, nous veillons à ouvrir d'autres portes professionnelles qui peuvent aider le jeune à comprendre et faire face à ses émotions, à les dompter au mieux (thérapeutes, réseaux de soins, personnes-ressources, etc).

- *L'autonomie sociale*

En lien direct avec l'autonomie émotionnelle, c'est soutenir le jeune à s'affilier à des réseaux hors de l'institution (en ce compris ses familiers, sa formation), c'est prévenir la désaffiliation qui pourrait être induite par le manque de supports socio-familiaux ou autres.

C'est, pour notre équipe, multiplier les occasions pour les jeunes de se donner de nouvelles intentions.

- *L'autonomie financière*

C'est aider le jeune à comprendre, à critiquer et à participer à la délicate gestion des ressources financières, en lien avec les besoins pour une vie digne.

- *L'autonomie en ce qui concerne la scolarité*

La scolarité est moins une dimension de l'autonomie qu'un vecteur d'attention particulier, en préparation et en cours d'autonomie. Nous veillons à ce que la scolarité et/ou le projet de formation/professionnel du jeune soient, pour le jeune, des raisons de se lever et de se tourner vers l'avenir positivement plutôt que des freins à l'autonomie. Nous veillons à ce que la liberté qui entoure la vie en autonomie soit utilisée, également, dans l'intérêt du projet scolaire du jeune.

C'est, pour notre équipe, aider le jeune à se sentir bien en milieu scolaire, fier de lui après chaque journée d'école.

Au niveau de la « semi-autonomie », nous disposons, au sein du SRG, d'un « kot accompagné ». Cet espace contient une chambre spécifique, des sanitaires et un espace cuisine-salle à manger. Parmi les chambres du SRG, 4 chambres supplémentaires peuvent, au besoin, être reliées à cet espace de kot accompagné.

Le trajet de chaque jeune passant par le kot accompagné est différent. A chacun son ROI, son PEI et ses modalités pratiques, relationnelles, temporelles et autres de contacts avec le reste du groupe de jeunes accompagnés par le SRG.

Le kot accompagné peut donner la possibilité à un jeune de se préparer, seul, un repas par semaine, tout comme il peut être un lieu investi à temps plein pour un jeune qui est à la veille de s'installer dans un kot à l'extérieur de l'institution.

Prioritairement, le kot accompagné est un outil qui permet, pour chaque jeune, de mesurer et d'adapter le rythme de son trajet personnel vers l'autonomie, en passant par des allers-retours sécurisants et par des petites étapes successives entre la vie collective au sein du S.R.G et la vie autonome au sein du collectif.

Le kot accompagné est également ouvert aux familles, qui peuvent utiliser cet outil pour aider le jeune à se distancier, tout en accueillant sa famille : apprendre à se détacher de sa famille est possible, également, au sein du kot accompagné.

Concrètement, le kot accompagné est une partie intégrante du service, cloisonnable de diverses façons, selon le nombre d'occupants, et accessible par une porte extérieure. Les questions que nous nous posons, en lien avec l'autonomie, seront prioritairement :

- **Quel type d'autonomie faut-il soutenir, ici et maintenant, pour ce jeune-là, en fonction de son âge, son développement, ses aptitudes ? Sachant que se focaliser sur une dimension de l'autonomie ne fait que la prioriser, cela ne met pas les autres dimensions entre parenthèses.**
- **Quel type de réseau faut-il aider à étayer pour ce jeune ? Plutôt un réseau de soutien (vers des pairs, des familles-amies, des associations) ou un réseau d'aide (vers des professionnels externes ressources) ?**

4.2. Modalités d'organisation de l'encadrement éducatif et social des enfants qui vivent en résidence autonome (art.3 2° - AS)

- **Préparation sur les plans matériel, affectif et social**

Nous pouvons accompagner des jeunes qui vivent en résidence autonome :

- Après une période d'hébergement en S.R.G
- Après une période d'hébergement dans le Kot accompagné du S.R.G
- Sans passer par l'hébergement dans le S.R.G

Ainsi que des jeunes qui combinent les 2 premières possibilités.

Dans tous les cas, nous aurons une attention particulière, comme décrit plus haut dans ce projet éducatif, pour soutenir, chez le jeune, les diverses dimensions de l'autonomie que nécessite la vie en résidence autonome.

Prévention autonomie

Nous prenons le temps qu'il faut, avec le jeune, afin de préparer les différentes dimensions importantes pour avancer dans la concrétisation d'un projet de vie en résidence autonome.

Le lieu géographique, la mobilité, les liens avec les réseaux du jeune (famille, formations, etc), les coûts (vie quotidienne, loyer, constitution de la garantie locative, domiciliation, liens avec les CPAS et services d'aide environnants) sont des éléments pour lesquels nous prenons le temps nécessaire, en vue de construire, avec le jeune, le cadre d'autonomie le plus sécurisant et participatif possible.

Nous misons, à ces divers niveaux, sur les collaborations avec la famille et avec les équipes externes à la nôtre pouvant soutenir les projets d'autonomie des jeunes : communes, CPAS, AIS, AMO, maisons médicales, centres de santé mentale, centres de planning familial, maisons de jeunes, centres culturels, etc.

Nous portons attention et garantissons que le lieu d'autonomie soit, pour le jeune, un endroit adapté, de qualité, digne, serein et dont le coût est juste.

Accompagnement social

Nous avons une attention prioritaire aux réseaux du jeune, pour lui donner un maximum de chances de pouvoir se débrouiller, seul, avec les autres autour de lui.

Un accompagnement en résidence autonome, qu'il suive un hébergement en SRG ou pas, commence par une « réunion avenir », un moment qui réunit l'ensemble des personnes qui peuvent être présentes, autour du jeune, au fil de ses projets d'avenir et particulièrement durant le temps en résidence autonome.

Ensemble, nous préciserons, chacun.e autour de la table, comment nous pouvons être là, en présence ou pas, au fil des besoins prévus et imprévus du jeune dans son projet en autonomie.

Au niveau des réseaux de soutien autour du jeune, nous veillons aussi à solliciter la participation de l'école pour le jeune, et du jeune à l'école, en tant que leviers de réussites dans le parcours d'autonomie.

Nous portons une attention particulière, également, aux réseaux d'aide autour du jeune en résidence autonome. Nous soutenons la poursuite ou l'activation des accompagnements médicaux, thérapeutiques et de soins nécessaires pour le jeune, au départ de sa vie en résidence autonome, lui permettant de trouver les aides dont il a besoin de façon la plus autonome possible également.

Accompagnement affectif et relationnel

Nous voulons soutenir le jeune à se sentir bien et fier de lui, dans son projet d'autonomie. Nous misons sur la valorisation du jeune et sur l'activation de ses compétences.

Nous veillons, par la poursuite du travail des éducateurs référents en priorité et par celle de l'ensemble de l'équipe également, à être présents pour le jeune, à son rythme et selon ses besoins, chaque fois que nécessaire.

La porte du S.R.G. est ouverte, et le jeune peut nous contacter pour la ré-ouvrir, selon ses besoins et en fonction de nos possibilités.

Nous tentons de multiplier, autour du jeune, les occasions de nouvelles rencontres et opportunités de reliances : visite de l'AMO proche de son lieu de résidence autonome, des centres de planning familial, des réseaux d'aide et de soins divers, etc. En fonction du lieu d'autonomie du jeune, nous prenons le temps, avec lui, d'aller à la rencontre des acteurs disponibles autour de lui.

Accompagnement matériel

Au niveau matériel, c'est dans la vie quotidienne d'abord, au sein de l'espace « kot accompagné » ensuite, que nous outillons le jeune à mesurer ses besoins, ainsi que ses possibilités, pour prendre soin de lui, de ses besoins, vivre et grandir au quotidien.

Au départ de petites expériences répétées et progressives, l'alimentation, l'habillement, les soins divers, le chauffage, le mobilier, la mobilité et l'ensemble des dimensions matérielles usuelles quotidiennes sont rencontrées. Au fil de ces rencontres, des solutions à ces diverses dimensions, activables par le jeune et soutenables par lui, sont élaborées et expérimentées.

Le jeune en résidence autonome reçoit mensuellement l'argent auquel il a droit. Ce capital dû peut, sur avis du jeune, de sa famille et avec l'aide des référents/de l'équipe, être décortiqué et découpé par une gestion accompagnée, ventilée sur les divers besoins, de la location à l'épargne préventive.

Selon le contexte du jeune, son rythme et ses possibilités, cette ventilation accompagnée du capital mensuel du jeune est, progressivement, réalisée de façon autonome par le jeune.

- **Accompagnement du jeune**

Cfr Annexe 16 : Référentiel des personnes.

Rôle des intervenants et des référents

Les 2 référents du jeune sont les personnes qui effectuent ce travail pour l'équipe, mais l'ensemble de l'équipe peut être amenée à accompagner le jeune dans son projet d'autonomie. En support des référents, selon le besoin du jeune, l'ouvrière polyvalente, la cuisinière, la ménagère, l'assistante sociale ou n'importe quel autre membre de l'équipe peut être sollicité.

Les référents travaillent en binôme pour accompagner le projet d'autonomie du jeune. Une co-intervention (référent, coordinatrice ou assistante sociale) peut être sollicitée pour mener des rencontres avec le jeune et/ou sa famille.

Rythme et lieux des rencontres

Les intervenants se rendent sur le lieu de vie en résidence autonome de façon régulière, selon un rythme fixé avec le jeune et sa famille, dans le cadre du programme d'aide et du projet du jeune.

Les rencontres ont lieu sur le lieu de résidence autonome, en famille, au sein du SRG ou dans l'espace public (supermarché, lieux divers liés aux besoins d'accompagnement du jeune).

- **Travail avec la famille et le réseau**

La famille, de façon identique à l'accueil d'un jeune au sein du SRG, est rencontrée, à son rythme et sur base de ses compétences, dès le départ du projet.

Au fil du projet, la famille est le partenaire prioritaire du jeune et de l'équipe, elle prend la place qu'elle souhaite, là où elle en est.

- **Outils particuliers**

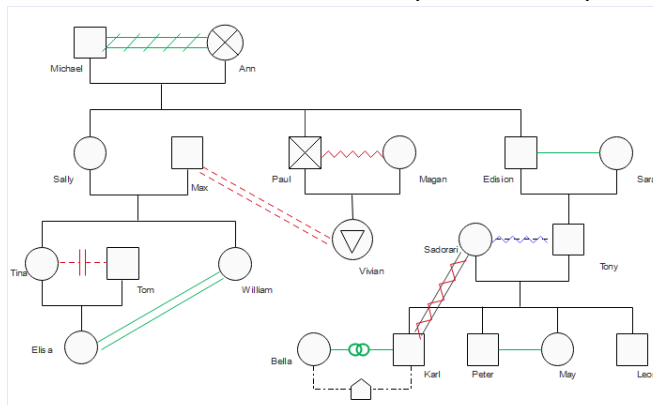
Les objets flottants

Ils peuvent être utilisés lors d'un entretien individuel avec un jeune, lors d'une rencontre fratrie ou lors d'une rencontre avec une famille.

- **Les cartes « Dixit »**



- **Le « génogramme »** : variante de l'arbre généalogique. Il représente, en plus de l'arbre généalogique classique, les liens entre les différentes personnes représentées.



- **Les récits de vie** : permet aux jeunes et/ou à sa famille, de raconter l'histoire de leur vie sous des formes différentes (contes, métaphores, dessins,...)
- **La ligne du temps** : permet de raconter son histoire et pouvoir repérer les événements dans un espace-temps.
- **Les jeux et supports divers** : de manière créative, nous utilisons tout ce qui est à notre disposition pour faciliter l'échange (exemples : pâte à modeler, bricolage, Lego's, livres...).

Les documents internes

Série de documents que nous avons rédigés en équipe et lors de supervisions. L'objectif commun est de faciliter les échanges et les rencontres.

- **Documents logement semi-autonome** (exemples : charte, budget, contrat, besoins...).
- **ROI** - rédigé en équipe avec la supervisons de RTA. Chaque fois que nécessaire, l'équipe éducative l'utilise comme outil faisant tiers entre lui et le jeune.
- **Balises** - une farde est à disposition des jeunes où se trouve l'ensemble des balises. Celles-ci sont toujours créées par les jeunes et l'équipe (exemples : utilisation du gsm, trajets en voiture, moment des repas,...).
- **PEI** - outil utilisé en faveur du jeune et sa famille. Il permet à l'équipe, toujours en concertation avec le jeune, et en respectant le mandat, de rédiger des objectifs et de les évaluer.
- **Document d'observation lors des visites accompagnées** - avant la visite - pendant la visite parents/enfant(s)/intervenants - en fin de visite.
- ...

Le positionnement équipe

Nous mettons en avant des stratégies positives dans l'accompagnement des jeunes et de leur famille.

- Vision positive.
- Maintien d'une relation stable.
- Référence aux 3 soifs (stimulation - reconnaissance - structure).
- Formulation positive.
- Méchante connotation positive (vient indiquer ce qui nous agace, mais positivement).
- Valorisation (faillles positives).
- Stimulation (prescriptions de tâches).
- Utilisation de l'humour.
- Respect du triangle (Sécurité - Valorisation - Stimulation).
- ...

Les documents d'analyse

- La grille de Palo Alto (grille d'analyse de thérapie brève).
- EVA GOA (outils d'analyse concernant l'autonomie).
- La carte réseau (permet d'identifier le réseau du jeune et sa famille).
- ...

Les chantiers

Les projets pratiques, manuels et collectifs continuent d'être, pour nous, des leviers d'apprentissages en période de projet d'autonomie. Chaque fois que possible, nous donnons la possibilité au jeune de s'impliquer physiquement et concrètement dans une réalisation collective, et ceci également au départ de sa résidence autonome.

4.3. Modalités de mise en œuvre de programmes d'aide en vue de la réinsertion des enfants dans leur milieu de vie (art.3 3° - AS)

• Préparation - prévention

C'est au fil des observations du jeune, de la famille et de l'équipe que les perspectives de réinsertion dans le milieu de vie sont élaborées collectivement et peuvent, le cas échéant, déboucher sur un mandat de réinsertion.

Nous portons une attention prioritaire aux signaux émanant du jeune ou de sa famille dès qu'ils ciblent la projection d'une réinsertion.

Nous sommes particulièrement attentifs aux compétences du jeune, à ses possibilités de faire face aux difficultés. Nous souhaitons l'outiller le mieux possible, de façons diverses, pour qu'il puisse compter sur lui et sur les autres en situation problématique.

En effet, dès l'accueil, nous fixons ensemble les clauses de fin de cet accueil. Dès que les difficultés fondant la modalité d'aide « accompagnement avec hébergement » sont mises en question et au travail par cet hébergement, nous mettons en perspective la fin de l'aide liée à ces difficultés en passe de cesser.

La réintégration familiale, au vu de notre modalité d'aide avec hébergement, est l'avancée concrète et significative vers une déprise en compte du jeune.

Nous précisons et objectivons les dimensions de bien-être, pour le jeune et pour sa famille, qui sont observées rencontrées de façon autre qu'au début de la prise en compte par notre équipe.

Nous précisons également, sur base des solutions proposées et vécues par la famille, les modalités familiales construites avec le jeune pour stabiliser un équilibre relationnel familial et un environnement de vie bientraitant pour le jeune en famille.

Sur base de ces dimensions d'observation et des solutions familiales qui garantissent la bienveillance du jeune en leur sein, nous poursuivons les observations ensemble durant une période limitée dont le terme est la réintégration en famille.

- **Accompagnement de l'enfant et de la famille**

Posture d'accompagnement en projet de réinsertion familiale

Tout au long du processus de réintégration, nous souhaitons tenir compte du rythme du jeune et de sa famille, et permettre les éventuelles adaptations des modalités d'aide en fonction des observations et participations. Pour ce faire, nous veillons à nourrir le lien entre le jeune et l'équipe et concrétisons cette volonté d'accueil en restant disponibles, également au sein du SRG, pour accueillir le jeune, pour quelques heures ou plus. Cela nous amène à garder la chambre du jeune disponible pour lui tant que nous restons mandatés.

Rôle des intervenants et du référent

Les référents veillent à rester présents, pour le jeune, en période de réintégration familiale après hébergement.

Cfr Annexe 16 : Référentiel des personnes.

Rythme et lieux des rencontres

Les référents continuent de rencontrer le jeune individuellement, en des lieux et à des moments qui font sens pour le jeune.

Les référents, en co-intervention, rencontrent également la famille du jeune, ainsi que le jeune en présence de sa famille, de façon régulière et structurée durant la période de réintégration. Nous fixons ces modalités et échéances dans le cadre du programme d'aide avec réintégration.

En support à ce cadre structuré de liens, les référents avec l'équipe rencontrent le jeune, selon ses besoins et au fil de ses demandes, chaque fois que nécessaire.

Les rencontres en cours de réintégration peuvent avoir lieu au domicile familial, au SRG, au sein du réseau du jeune ou dans un lieu public quelconque lié aux besoins et au contexte du jeune.

Climat des rencontres

Lors des moments de rencontre, la qualité et la légèreté des moments est recherchée. L'objectif de l'équipe est de prendre soin du lien de confiance avec le jeune. Les moments de rencontre peuvent également être utilisés pour l'activation, la réactivation ou la mobilisation des réseaux d'aide ou de soins du jeune.

- **Travail avec le réseau**

Comme décrit auparavant et concernant les modalités d'aide avec hébergement ou résidence autonome, c'est de façon transversale que nous comptons sur les réseaux, d'aide et de soutien, pour accompagner le jeune.

La préparation, l'activation et l'après-réinsertion sont des étapes dans le projet du jeune pour lesquelles les réseaux sont fondamentaux également.

La période de réintégration familiale précise toujours, au sein du programme d'aide du jeune et de son projet, les modalités d'activation des relais d'aide pour donner suite à l'accompagnement du SRG.

Nous soutenons le jeune et sa famille à ouvrir les portes et à multiplier les occasions de bonnes rencontres : AMO, planning familial, centre de santé mentale, école et PMS, maison médicale, etc.

- **Outils particuliers**

La boîte à outils de l'équipe est d'application, également en période de réintégration familiale.

Ce point est développé au 4.2. « Outils particuliers », page 29.

4.4. Modalités de l'aide dans leur milieu de vie aux parents et à la fratrie de l'enfant hébergé dans le service (art.3 4° -AS)

Concrètement, cette modalité de l'aide peut prendre des formes aussi diverses que nombreuses au sein de notre S.R.G.

Nous pouvons par exemple et à titre non exhaustif :

- Permettre à un jeune hébergé de garder des contacts et de mettre sa relation avec sa fratrie, non hébergée, au travail.
Nous essayerons, dans ce cas de figure, de fluidifier au mieux et de maximiser la qualité des moments « en fratrie », au sein du S.R.G ou hors du service.
- Dans le cas particulier et contextuel d'une fratrie séparée dans divers services d'hébergement ou d'aide, accompagner le jeune à rencontrer sa fratrie, rester en contact , comprendre et questionner les raisons des séparations, participer à la résolution ou à la construction de solutions positive d'avenir.
- Au départ de l'accompagnement d'un jeune, participer avec lui et sa famille au regroupement de sa fratrie au sein d'un même S.R.G.
- Au sein du S.R.G, aider une fratrie à vivre ensemble et trouver individuellement et.ou collectivement les équilibres nécessaires à leurs intérêts et épanouissement personnel.

- **Accompagnement de l'enfant et de la famille**

Rôle des intervenants et du référent

Les référents veillent à être présents, pour le jeune hébergé et pour le reste de sa fratrie, tout au long de la prise en compte du jeune.

Lieux des rencontres

Selon les contextes, les référents rencontrent la fratrie du jeune hébergé en des lieux et à des moments qui font sens pour le jeune hébergé et pour sa fratrie.famille.

Les rencontres peuvent avoir lieu au domicile familial, au SRG, au sein du réseau du jeune ou dans un lieu public quelconque lié aux besoins et au contexte du jeune et de sa fratrie.

Rythme des rencontres

Nous fixons les modalités et les échéances de ces rencontres dans le cadre du programme d'aide et sur base des avis des jeunes : leurs périodes, récurrences et structures sont différenciées pour chaque situation.

En support à ce cadre structuré de liens, les référents avec l'équipe rencontrent le jeune et.ou sa fratrie selon leurs besoins et au fil de leurs demandes, chaque fois que nécessaire.

Climat des rencontres

Lors des moments de rencontre, la qualité et la légèreté des moments est recherchée. L'objectif de l'équipe est de prendre soin du lien de confiance avec le jeune et sa fratrie. Les moments de rencontre peuvent également être utilisés pour l'activation, la réactivation ou la mobilisation des réseaux d'aide ou de soins du jeune et de fratrie.

- Travail avec le réseau

Pour mener les types d'accompagnement décrits ci-dessus, notre équipe se doit de travailler avec externalité, en collaboration et en se nourrissant des logiques d'actions différentes - si ce n'est divergentes - des autres équipes d'aide actives ou à activer dans le réseau du jeune et de sa famille.

Nous comptons, à ce niveau également, sur le travail au sein des réseaux multiples et variés décrits à diverses reprises dans ce projet éducatif.

- Outils particuliers

Ce point est développé au 4.2. « Outils particuliers », page 29.

5. Les moyens

5.1. Référents théoriques sur lesquels se fonde la méthodologie du service (art.5 4° - AC)

Pour expliquer les référents théoriques qui fondent notre travail, nous devons commencer par remettre en avant, à cet endroit de notre projet éducatif, les valeurs partagées et les priorités dans notre travail.

Valeurs partagées

Nous souhaitons pratiquer l'humilité, la solidarité, l'externalité et la créativité.
Concrètement, pour nous :

- ***l'humilité*** implique que chacun (dans le service, le secteur et les autres secteurs) fait au mieux quelle que soit sa fonction. Cette valeur d'humilité est reliée à la confiance et à la solidarité. Elle postule qu'on reconnaît en l'autre une culture agissante (et non seulement des manques ou des lacunes), avec laquelle il faut chercher à dialoguer.⁴
- ***la solidarité***, c'est savoir faire appel au collègue, à l'équipe, ainsi qu'aux équipes externes, sans jugement, forts de la base commune entre les partenaires (internes et externes) : l'intérêt du jeune. C'est travailler au sein de réseaux de partenariats d'intervenants solidaires.⁵
- ***l'externalité***, c'est travailler avec la porte ouverte aux personnes, services et fonctionnements extérieurs, afin de garantir l'ouverture de nos esprits et, par-là, les critiques -dans le sens noble du terme- de nos pensées et actions collectives.
- ***la créativité***, c'est revendiquer un « cocktail maison de repères théoriques », assemblage dynamique et en permanente recherche d'évolutions, poursuivant la qualité des accompagnements des jeunes par l'équipe.

Priorités de fonctionnement du service

Nos priorités dans le travail sont :

- l'aide au jeune à « être en mouvement, en actions, en chemin » ;
- le soutien aux cheminements scolaires et de formations ;
- l'accueil des fratries ;

⁴ C'est la logique prônée par Marcel Hicter, promoteur de la démocratie culturelle : « « Mon option est donc : ni la culture pour tous, ni la culture pour chacun, mais la culture par chacun et avec chacun dans une optique de développement de tous. [...] Il n'y a pas de culture extérieure à l'homme, pas de matière culturelle à quoi il faut faire accéder le peuple, qu'il faut porter au peuple, que l'on puisse contreplaquer. [...] C'est le sens des responsabilités au sein de nos diverses communautés : cette culture-là [...] exige envers les autres une attitude d'accueil, de dialogue ; [...] il s'agit de contester la notion patrimoniale de la culture pour la remplacer par la définition de la culture par la population elle-même. »

(M. Hicter cité par J.-P. Nossent, in « La démocratie culturelle, une méthode de l'égalité? », http://www.ihoes.be/PDF/JP_Nossent_Pratique_democratie_culturelle.pdf)

⁵ Nous renvoyons à ce propos à la liste actuelle non exhaustive des réseaux de partenariats dans lesquels s'active notre S.R.G, au point 4.1. (Travail avec le réseau)

- la participation des jeunes et des familles ;
- le cadre local, convivial et serein de l'environnement personnel et humain du service ;
- les actions et chantiers pratiques et collectifs porteurs d'art, de sens et d'usage quotidien.

Repères théoriques

Un cadre de référence « maison » sous forme d'une palette de courants théoriques ouverts

Nos repères théoriques peuvent se déposer sur une palette de couleurs, dont chacune est une touche formant un cocktail diversifié, ouvert et harmonieux.

Il n'est pas demandé aux travailleurs, quelles que soient leurs fonctions, de faire état ou preuve de connaissances propres à l'une des touches actuelles de la palette, plutôt qu'à une autre.

Par ailleurs, il est demandé au travailleur de pouvoir progressivement découvrir et s'ouvrir à chacune des touches de couleur et, plus avant, de pouvoir utiliser au mieux les diversités de teintes présentes sur la palette, dans l'intérêt du jeune et pour garantir, dans tous les cas, le caractère collectif harmonieux, ouvert et inspirant de notre palette de « repères théoriques maison ». Nous souhaitons également permettre à chaque travailleur de pouvoir amener des couleurs supplémentaires à notre palette de repères théoriques, en proposant l'ajout de ces nouvelles couleurs au collectif.

A ce niveau donc, savoir -ou se donner les moyens de savoir- travailler avec humilité, solidarité, externalité et créativité est immanquable.

Si nous avons choisi de recourir à la formulation imagée de la « palette de couleurs », c'est aussi pour insister sur le fait que nos repères sont des repères vécus, construits dans l'expérience et le dialogue ; il ne s'agit pas de théories qui seraient indépendantes et coupées de la pratique. Il s'agit de « boussoles » et de ressources diverses, qui alimentent la réflexion dans l'action et dont l'action commande aussi la construction.

Les références ne sont donc pas juxtaposées, mais le plus souvent articulées (« mélangées », pour reprendre l'image de la composition picturale), pour générer différents « tableaux » d'action collective.

Pour chaque jeune pris en compte par notre équipe, nous souhaitons faire du SRG un outil regroupant divers leviers et directions vers **de nouvelles intentions**⁶ : scolarité et formations, projets, activités personnelles, projets collectifs, réseaux d'aides, réseaux de soutiens, idées, etc.

Nous souhaitons que notre SRG soit le contraire d'une autoroute, tracée et existante, sur laquelle le jeune tente de se ranger ou de « se faire ranger » sur la bande de droite, pour commencer.

⁶ Nous nous inspirons ici des travaux et expériences de F. Deligny qui affirmait que « des intentions nouvelles modifient ce qu'un être perçoit du monde qui l'entoure » et qui pensait en conséquence que le rôle de l'éducateur est de fournir des « occasions » d'expérimentation susceptibles de faire surgir de pareilles intentions nouvelles. (Cfr F. Deligny, « La caméra, outil pédagogique », in Les vagabonds efficaces & autres récits, Paris, Maspero, 1975, pp. 174-175.)

Nous souhaitons que notre SRG soit une forme de rond-point, permettant facilement de rejoindre un des chemins reliés ou de se mettre en route sur un nouveau chemin à tracer en quittant ce rond-point.

Nous souhaitons que, au centre de ce rond-point, il y ait un espace vert et participer collectivement à ses aménagements et autres mises en beauté.

Notre réponse à la question de nos repères théoriques par la métaphore d'une palette de couleurs est, pour nous, un moyen de garder à l'esprit, et dans nos actions pratiques collectives, la possibilité d'accompagner avec un maximum de qualité et de présence les chemins empruntés ou tracés par les jeunes, quels que soient ces chemins et quelles que soient leurs spécificités, leurs originalités, leurs couleurs.

Au centre de cette volonté de repères théoriques permettant la recherche, les expérimentations et l'ouverture aux diversités, nous sommes reliés par la palette sur laquelle se déposent ces couleurs, par le lieu et l'équipe du SRG qui construisent à partir de cette palette.

Ce sont donc notre posture collective, notre projet pédagogique, notre palette de repères théoriques et nos valeurs partagées qui constituent le cadre théorique maison de nos accompagnements.

Etat actuel de notre référentiel théorique « maison » :

- Le service souhaite se nourrir à ***différents courants plutôt ouverts***.
- Nos pratiques ont une base commune, ***le Code et la Convention internationale des droits de l'enfant***.
- Nous pratiquons ***la différenciation***⁷, pour être attentifs au collectif et à l'individu en même temps. Les PEI, les temps et les moments de mise en question des fonctionnements, collectifs et individuels, nous permettent cette pratique.
- Nous avons une ***inspiration socio-constructiviste***⁸ : « construire avec sa relation aux autres », « construire sa connaissance au gré des relations et expériences », « travailler avec l'extérieur pour travailler l'intérieur ». Nous souhaitons aménager, pour les jeunes, des espaces d'expression les amenant à développer une réflexion propre et les aider à comprendre et expérimenter leur utilisation. Nous veillons à ne

⁷ Nous nous référons à la différenciation telle qu'envisagée dans la pédagogie différenciée, qui « à chaque jeune et selon ses besoins spécifiques fait correspondre la recherche des modalités, types et formes d'apprentissages différents, soutenables et soutenant ». Nous citons, entre autres, à ce propos les travaux de MEIRIEU, P. (1996), *La pédagogie différenciée*, Nathan, Paris ; PERRENOUD, P. (2004), *Pédagogie différenciée : des intentions à l'action*, ESF, Issy-les-Moulineaux, 3e éd ; PERRENOUD, P. (2005), « Différencier : Un aide-mémoire en quinze points ». *Vivre le primaire*. Vol. 18, no 2, p. 34.

⁸ Par-là, nous voulons en empruntant les chemins des travaux lancés par Piaget, étoffés par Vygotsky et leurs suites, porter attention aux dimensions construites, actives et sociales des apprentissages dans les systèmes humains. Nous citons ici, entre autres, E. Vellas : « Savoir en effet que tout enfant se construit, fabrique activement son intelligence et ses savoirs, n'est donc pas une oie que l'on peut gaver ni une terre glaise à modeler ». VELLAS, Etienne. *Approche, par la pédagogie, de la démarche d'auto-socio-construction: une "théorie pratique" de l'Éducation nouvelle*. Thèse de doctorat : Univ. Genève, 2008, no. FPSE 382.

pas nous défausser de notre rôle d'adulte pour les jeunes, et garantissons par-là l'exemplification de diverses manières de faire plutôt que d'« **un bon agir** »⁹.

- Nous soutenons la **subjectivation**¹⁰ : « devenir soi, personne digne et respectueuse des autres, ainsi que respectable elle-même ». Nous parions sur le fait que chacun se construit et peut participer en tant qu'acteur à cette construction. Nous soutenons « l'ancrage de la stabilité en soi » pour chaque jeune, pour mieux faire face aux changements « hors de soi ».
- Nous participons à l'activation du processus articulant **les compétences du jeune et de sa famille**¹¹. Nous travaillons avec les potentiels présents dans le chef des bénéficiaires, qui ont les clés de la situation.
- Nous nous nourrissons de **l'approche systémique**¹². Nous portons attention aux relations entre les personnes, au sein des systèmes et entre les systèmes de relations.
- Nous nous nourrissons de **la thérapie brève**¹³ : nous tentons d'aborder et de définir le problème « ici et maintenant », et visons le changement.
- Nous nous nourrissons de la **thérapie orientée solutions** : nous ciblons et questionnons les stratégies utilisées spontanément par les individus pour résoudre leurs problèmes et veillons à en faire des **leviers de changements**¹⁴. Se mettre au travail pour une petite partie d'un problème de la taille d'un éléphant est déjà un signe d'avancement du travail.

⁹ Nous pensons par exemple ici aux travaux d'Alain Touraine en faveur des droits du sujet, qui sont justement affirmés avec force dans le Code. Soit cette citation repère : « J'appelle sujet la construction de l'individu (ou du groupe) comme acteur, par l'association de sa liberté affirmée et de son expérience vécue assumée et réinterprétée. Le sujet est l'effort de transformation d'une situation vécue en action libre ; il introduit de la liberté dans ce qui apparaît comme des déterminants sociaux et un héritage culturel. » (A. Touraine, Qu'est-ce que la démocratie ?, Paris, Fayard, 1994, p. 24.)

¹⁰ Le terme a été proposé par M. Wieviorka pour quitter une image trop romantique du sujet ; pour Wieviorka, il y a toujours (chez un individu comme dans un mouvement social) une lutte entre un travail de subjectivation et un risque de desubjectivation (qui peut s'exprimer par la violence). Cfr interview de M. Wieviorka, <https://www.intermag.be/michel-wieviorka-subjectivation-et-violence>.

¹¹ Nous souhaitons, en citant entre autres à ce propos les travaux de G. Ausloos, « proposer un travail dont l'essentiel est la circulation de l'information pour aboutir à une déprise en charge (...). Même si le plus souvent les membres de la famille ne le savent pas, ils disposent des éléments originaux à leurs problèmes spécifiques ». (G. Ausloos, La compétences des familles, Toulouse, Eres, 2014, p. 119.)

¹² Nous envisageons ici les systèmes d'interactions comme des systèmes complexes dans le sens suivant : qui ne peut se résumer en un maître mot, qui ne peut se ramener à une loi ni se réduire à une idée simple. (E. Morin, Introduction à la pensée complexe, Paris, Seuil, coll. « Points / Essais » (n° 534), 2005. Citons également E. Dessoy dans ses propositions de faire de l'ambiance et des contacts, formes d'interactions archaïques, des éléments de compréhension des systèmes complexes. (E. Dessoy, L'homme et son milieu- Etudes systémiques, Universités de Liège et de Louvain, 2002-2003.)

¹³ Paul Watzlawick (dir.) et Giorgio Nardone (dir.), *Stratégie de la thérapie brève*, Seuil, coll. « La couleur des idées », Paris, 2000.

¹⁴ Citons, entre autres, les travaux de P. Watzlawick qui distingue deux sortes de changements : celui qui permet au système de se perpétuer en se déplaçant seulement ; celui qui permet un changement effectif du système (par exemple familial), ce qui impose souvent de « sortir du cadre » (P. Watzlawick et al., *Changements*, Paris, Seuil, 1981.)

- Nous souhaitons fonder l'évaluation permanente et la qualité de nos interventions sur **les participations des jeunes et des familles**, sur les échanges permettant les ajustements et les améliorations.

Pour présenter la palette de couleurs théoriques, reprises ci-dessus, nous utilisons 5 « paires de lunettes » dans notre ROI, qui reprennent, selon nous, le mélange de couleurs des différents courants positifs et ouverts qui nous inspirent actuellement.

Cfr Annexe 8 : Règlement d'Ordre Intérieur.

6.2. Heures normales d'activité (art.5 5° - AC)

Le service est ouvert 24h/24, 7j/7, 365 jours/an.

Nos locaux sont disponibles et mobilisables, en lien avec les besoins et activités des jeunes et de leurs familles, dans ces mêmes créneaux.

Chaque fois que nos locaux, nombreux et outillés, ne sont pas utilisés dans l'intérêt direct des jeunes et des familles que nous accompagnons, nous sommes ouverts à les rendre disponibles (via convention de mise à disposition), pour les actions d'équipes partenaires ou liées à nos réseaux d'actions, qui peuvent en avoir besoin dans l'intérêt des jeunes et des familles qu'ils.elles accompagnent.

6.3. Réunions

Cfr Annexe 18 : Référentiel des pratiques professionnelles.

De façon générale, nous veillons à ce que les jeunes, les familles et les équipes participent, physiquement et/ou le plus réalistement possible, aux temps de réunions qui concernent leurs cheminements.

Nous veillons à ce que la réunion garde, au mieux, son sens premier : réunir des personnes, leurs avis, leurs idées.

A. Se réunir avec un jeune

Quand : Chaque fois que possible pour l'équipe et/ou lorsque le jeune le souhaite, nous veillons à prendre un moment individuel avec lui.

Quoi : Le temps accordé à chaque jeune est un des piliers de notre travail quotidien. Nous cherchons de manière permanente des formes et fonds adaptés aux temps avec le jeune.

Nous appelons ce type de moments : "un temps petits fauteuils", c'est-à-dire un moment pour un seul jeune.

Voici une liste, non exhaustive, de " temps petits fauteuils" :

- Temps d'accueil d'un jeune ;
- Temps de rencontres avec un jeune et sa famille ;
- Temps référents ;
- Temps travail famille ;

- Temps d'équipe ;
- Temps de rappel du cadre ;
- Temps du jeune ;
- Temps Avenir.

Où : Un temps " petits fauteuils" peut avoir lieu dans le local "petits fauteuils", spécialement prévu pour ces temps individuels.

Mais cela peut également avoir lieu dans tout autre endroit adapté aux besoins du jeune. La balise d'un temps "petits fauteuils" concerne uniquement le fait qu'il est dédié à un jeune et à l'équipe.

Qui : Un jeune et un.des adulte.s.

Ordre du jour type : Libre.

Fonctionnement collectif : Participation du jeune, adaptation à ses besoins.

Nous utilisons toutes les modalités (lieu, fréquence, média, durée, etc) pouvant permettre aux avis de chacune et chacun d'être exprimés, entendus et pris en compte.

B. Se réunir collectivement avec les jeunes

Un temps collectif est destiné, lui, à un groupe de jeunes.

Notre ambition est de faire des participations et de la collaboration les principes de notre fonctionnement collectif, avec les jeunes.

Afin de fonctionner avec cette volonté pédagogique, des temps ayant pour objet la mise en question de nos cadres collectifs sont nécessaires. Ils balisent les participations de chacune et chacun ainsi que leurs possibilités de changements.

Les objectifs de ces temps collectifs de participation sont :

- Permettre la participation, l'avis, la parole du jeune.
- Accueillir un jeune, un travailleur, une personne.
- Partager et entendre les avis et participations de chacun.e (jeunes, équipe) afin :
 - d'éditer les balises du service, dans le cadre de notre ROI ;
 - d'en faire le point de départ de nouvelles idées ou autres projets.
- Informer d'une façon collective, de façon préparée par l'équipe.
- Ouvrir les portes du groupe de jeunes à des idées, informations ou autres venant des réseaux extérieurs.
- Dire au-revoir à un jeune ou une personne.

Ce point est développé au 4.1. « Réunion des enfants », page 21.

C. Se réunir avec l'équipe des adultes

Réunion Générale

Quand : En fonction des besoins du service en tant qu'organisation.

Quoi : Information, questionnement, entente de et pour l'Equipe.

Où : Salle de réunion ou lieu extérieur.

Qui : L'ensemble des travailleurs employés par l'association.

Ordre du jour type : /

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

Réunion de l'équipe technique

Quoi : Concertation pluridisciplinaire en vue d'amélioration collectives.

Où : Au sein du SRG.

Qui : Coordinatrice et équipe technique + assistante de projets en fonction des projets.

Ordre du jour type :

1. Rouages - CR de décisions.
2. Tour des postes, observations et questions.
3. Focus jeunes et support des P.E.I pour l'équipe technique, via la coordinatrice.
4. Projets et dispositifs expérimentaux.
5. Divers.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

Réunion du Bureau

Quand : 1 x/semaine, Le mardi de 10h00 à midi, chaque fois que possible.

Quoi : Concertation pluridisciplinaire.

Où : Bureau de direction.

Qui : Coordinatrice, Assistante sociale, Direction.

Ordre du jour type :

1. Gestion et prévention des prises en compte (cfr Capacités réservées).
2. Projet pédagogique et référentiel de pratiques professionnelles.
3. Suivis pédagogiques des jeunes.
4. Elaboration, priorisation et validation de l'ordre du jour proposé pour la réunion d'équipe éducative hebdomadaire.
5. Projets et divers.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité.

Chaque membre du bureau prépare les amendements et précisions à ajouter à l'ordre du jour-type, selon sa fonction et ses responsabilités.

Un compte-rendu est élaboré pour chaque bureau, via l'ordre du jour de la réunion d'équipe.

Réunion des éducateurs

Quand : 1x/semaine, Le Jeudi de 12h30 à 14h00.

Quoi : Concertation pluridisciplinaire, coordination des projets des jeunes et des actions de l'équipe.

Où : Salle de réunion ou lieu extérieur.

Qui : Coordinatrice (anime) et équipe des éducatrices.teurs + présence de l'assistante de projets en fonction de ces derniers + présence de l'équipe technique, si besoin ciblé en réunion des éducateurs ou en réunion de l'équipe technique.

Ordre du jour type :

1. Relecture des décisions.
2. Coordination horaires / Plannings.
3. Vie quotidienne.
4. Demandes des jeunes.
5. Temps collectifs jeunes.
6. Scolarité / Formations.
7. Dispositifs expérimentaux / Evaluations.
8. Projets et divers.
9. Evaluation.

L'ordre du jour collaboratif est vierge et mis en ligne pour l'équipe, via Plat'com (plateforme numérique) et le stockage interne de données numériques.

L'ordre du jour est rempli par le bureau, d'une part, par chacun.e des membres de l'équipe, d'autre part. Chaque point ajouté à l'ordre du jour est précisé, minuté et objectivé.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

La prise de note est tournante et s'effectue, elle-aussi, au départ d'un document numérique, afin d'être ensuite stockée en ligne.

Réunion de l'équipe éducative

Quand : 1x/semaine, Le Jeudi de 14h00 à 15h30.

Quoi : Concertation pluridisciplinaire relative aux projets des jeunes.

Où : Salle de réunion ou lieu extérieur.

Qui : Coordinatrice (co-anime), équipe des éducatrices.teurs, assistante sociale et direction (anime).

Ordre du jour type :

1. Rouages.
2. Relecture des décisions.
3. Tour des jeunes et des PEI (éditions).
4. Evolution / Evaluation programme d'aide + sorties et nouveaux accueils.
5. Projets / Expériences / Evaluations.
6. Portes ouvertes.
7. Infos associatives - Externalités.
8. Concertation sociale.
9. Equipe - Relations professionnelles.
10. Evaluation.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

L'ordre du jour collaboratif est vierge et mis en ligne pour l'équipe, via Plat'com et le stockage interne de données numériques.

L'ordre du jour est rempli par le bureau, d'une part, par chacun.e des membres de l'équipe, d'autre part. Chaque point ajouté à l'ordre du jour est précisé, minuté et objectivé.

La prise de note est tournante et s'effectue, elle-aussi, au départ d'un document numérique afin d'être ensuite stockée en ligne.

Réunion de synthèse

Quand : Un mois avant la date d'envoi d'un rapport lié à l'aide fournie au jeune.

Quoi : Concertation pour échanger les points de vue relatifs aux observations et structurer collectivement l'écrit à produire.

Où : Au sein du SRG.

Qui : Les référents du jeune, le.la délégué.e, la coordinatrice et l'assistante sociale.

Ordre du jour type : Repris dans les canevas de chaque type de rapport.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration

Réunion de projets internes

Quand : Selon la préparation et l'évaluation des projets internes.

Quoi : Elaboration, préparation, ajustements et évaluations de projets propres au SRG.

Où : Au sein du SRG.

Qui : Tout membre de l'équipe prenant un projet en mains, après proposition en équipe suite à l'ouverture d'un projet par l'équipe.

Ordre du jour type : En fonction du projet.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

Réunion de projets externes

Quand : Selon la préparation et l'évaluation des projets externes.

Quoi : Elaboration, préparation, ajustements et évaluations de projets propres au SRG au sein de son réseau de partenariats.

Où : Au SRG ou dans un lieu lié au projet externe.

Qui : Tout membre de l'équipe prenant un projet externe en mains, après proposition en équipe suite à l'ouverture de la participation à un projet externe.

Ordre du jour type : En fonction du projet.

Fonctionnement collectif : Coresponsabilité et collaboration.

5.4. Modalités d'organisation du conseil éducatif du service (art.15 - AC)

Le conseil éducatif du service se tient, au minimum, annuellement, courant du mois de décembre. Il a lieu avec l'ensemble de l'équipe et prend place à l'extérieur du service. L'avis des jeunes, pré et post- conseil, est pris en compte et intégré aux travaux.

La durée est d'un minimum de 3 heures, mais la forme qu'il prend allonge régulièrement le temps nécessaire.

Le conseil éducatif est organisé par le bureau et/ou par l'équipe, et préparé par les jeunes et l'ensemble de l'équipe, en fonction de son ordre du jour et des travaux préparatoires nécessaires.

L'ordre du jour est celui-ci :

- Introduction et temps pour l'équipe.
- Examen de l'application du code de déontologie.
- Examen du programme de formation et de supervision pédagogique.
- Examen des processus de participation mis en place pour les jeunes et les familles.
- Evaluation du projet éducatif.
- Information relative aux comptes annuels et à l'affectation des subventions.

5.5. Dispositions particulières prises en vue de garantir un travail interdisciplinaire (art.5 6° - AC)

Les différentes dimensions décrites ci-dessous sont autant de dispositions collectives prises pour garantir l'interdisciplinarité de nos actions :

La structure interdisciplinaire de l'équipe

Notre équipe est composée de personnes formées à diverses disciplines, qui exercent les fonctions constitutives de notre structure : éducateurs, assistante sociale, coordinatrice, ménagère, ouvrière polyvalente, cuisinière, assistante de projets et directeur.

La structure même de notre équipe, d'une part, de ses formations et expériences professionnelles, d'autre part, est un outil d'interdisciplinarité.

L'équipe des éducateurs

Référent, garant et spécificités « talents personnels ».

Chaque éducateur endosse, en plus de sa fonction première d'accompagnement et de présence bienveillante pour l'ensemble des jeunes pris en compte, des fonctions de :

- ➔ Référent : Accompagner particulièrement un jeune et prendre en compte ses besoins.
- ➔ Référent + famille : Accompagner particulièrement un jeune et prendre en compte ses besoins + accompagner les besoins et le projet du jeune au niveau de ses relations familiales et de son système familial.
- ➔ Garant : Veiller pour l'équipe, participer avec l'équipe et se former pour l'équipe, à propos d'une des garanties que nous considérons incontournables et que nous veillons à tenir ensemble :
 - Garant Scolarité ;
 - Garant Santé ;
 - Garant Fêtes - Rites - Rêves ;
 - Garant Sexualité ;
 - Garant Soins de la maison ;
 - Garant Accueil ;
 - Garant Fratrie ;
 - Garant « 3 pommes » ;
 - Garant Consommations.
- ➔ Talent : veiller, via proposition au collectif dans nos cadres de participations définis, à exercer et utiliser ses talents personnels, divers et libres, comme des outils poursuivant l'intérêt des jeunes, du service et des actions collectives.

Cfr Annexes 2 et 3 : Descriptifs de fonctions.

La dynamique collective de formations et supervisions en lien avec notre référentiel ouvert de courants théoriques.

Notre plan annuel de formations individuelles et collectives, ainsi que nos processus d'interventions et de supervisions d'équipe, se conforment, de façon structurelle :

- À notre « référentiel maison » de courants théoriques ouverts ;
- Aux besoins de notre équipe (Educateur/Référent/Garant/Talent) ;
- Aux projets actuellement au travail par l'équipe, au sein des thématiques diverses permettant nos interventions.

Les temps collectifs et notre volonté d'action collective participative et collaborative.

Nous souhaitons que les temps de réunion que nous organisons entre les membres de notre équipe, quels que soient ces temps et ces membres, respectent nos engagements d'équipe afin de garantir pratiquement l'interdisciplinarité.

Cfr Annexe 18 : Référentiel des pratiques professionnelles.

Notre projet éducatif et sa posture préventive et ouverte

Notre projet éducatif, par sa façon ouverte de définir notre modalité d'aide avec hébergement (externalité, pratique des réseaux, portes ouvertes, outil de subjectivation, etc...), par sa façon dynamique et ouverte de définir ses repères et fondements théoriques et par l'adaptabilité recherchée dans chaque espace de notre outil-SRG, ainsi que dans la posture pédagogique et collective de l'équipe, garantit et met en évidence l'interdisciplinarité et l'intersectorialité comme conditions nécessaires à la qualité de nos accompagnements.

5.6. Moyens de communication interne

Nous accordons une attention particulière à la forme, au lieu, au sens et au ressenti de toutes les communications au sein du service.

Souhaitant aider le jeune à se sentir respecté, à se respecter et à respecter les autres, nous faisons de la communication un levier pour vivre collectivement un climat de respects.

Nous faisons l'effort de prioriser la communication humaine, interpersonnelle, à l'endroit et au moment les plus adéquats.

Outils papiers et physiques

Le planning papier

Où : Bureau des éducateurs.

Quoi : Coordination quotidienne des prestations selon les besoins des jeunes. Référence unique du travail quotidien.

Qui, pour qui : La coordinatrice l'édite, pour l'équipe des éducateurs.

L'horaire H6

Où : Grand bureau.

Quoi : Affichage des horaires sur 6 semaines, + des modifications horaires concertées du cadre affiché.

Qui, pour qui : La coordinatrice -sinon le bureau- l'édite, pour les travailleurs à horaires variables.

Les casiers individuels + Les « cases individuelles » sur le tableau blanc

Où : Grand bureau.

Quoi : Lieu des infos professionnelles individuelles matérielles ou écrites.

Pour qui : Chaque membre du personnel.

Le casier « Equipe » + La « case Equipe » sur le tableau blanc

Où : Grand bureau.

Quoi : Lieu des infos professionnelles collectives matérielles ou écrites

Pour qui : chaque membre du personnel

Outils numériques

En support à cette volonté de nous rencontrer, jeunes et adultes, par la communication en dehors de la « matrice », nous utilisons, de façon minimale pour les adultes actuellement, une série de supports de communication numériques.

- **Claude** : Un stockage numérique interne permet de grouper et de structurer l'ensemble des informations écrites qui reflètent notre organisation et garantissent son évaluation, son évolution et sa communicabilité.
Un espace de stockage pour les infos professionnelles individuelles/collectives numériques, pour chaque membre du personnel, pour chaque facette de nos organisation et action collectives.
- **Plat'com** : Cette plate-forme numérique de communication pour l'équipe nous permet de concentrer l'ensemble des interactions de communication (dates, rdv, communications, relais, coordinations, notes de mémoire) nécessaires à notre travail.
- **Ces 2 outils numériques reliés**, nous aident par leur efficacité à poursuivre l'objectif de passer le plus de temps au travail, qualitativement et quantitativement, avec les jeunes et au service de leurs projets individuels et collectifs, sur le terrain des actions extérieures à la matrice.

Cfr Annexe 18 : Référentiel des pratiques professionnelles.

5.7. Modalités pour assurer la supervision et la formation continue du personnel (art.5 7°, art.22 - AC)

Nous éditons annuellement les « Balises formations des membres de l'équipe et de l'équipe », fondements de notre plan de formation annuel.

Formations obligatoires du personnel AAJ

Nous veillons à ce que chaque nouveau travailleur ou nouvelle fonction exercée participe rapidement aux modules de formation adéquats proposés par la formation obligatoire de notre secteur, via le Plan Global de formation du secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Formations personnelles

Les formations personnelles sont dimensionnées sur base :

- Des demandes et intérêts des personnes, dont nous souhaitons soutenir les cheminements dans l'intérêt du service ;
- Des conclusions des moments d'évaluation des fonctionnements professionnels des personnes ;
- Des objectifs collectifs de formation de l'équipe, en lien avec les thématiques au travail selon le moment et le contexte donnés.

Formations collectives-Equipe

Nous accordons une attention particulière à définir des modalités de formation collective de l'équipe, en fonction de ses chantiers et expériences en cours ou en projet.

Exemples de modalités soutenues par le service : participer ensemble à un colloque lié à un thème faisant sens pour l'équipe, prendre part « en équipe », dans le sens « chacun.e à son tour, au fil du temps », à un processus de formation similaire étalé dans le temps, suivre une formation avec mandat d'en faire un retour formatif pour l'équipe, etc.

Intervisions

Au sein du «Projet Pause» (et, à ce niveau, avec l'encadrement de R.T.A), mais aussi via d'autres projets ou besoins particuliers contextuels, nous utilisons chaque fois qu'adéquat, relativement à un dispositif d'accompagnement en cours, la modalité « Intervention » pour soutenir l'équipe à donner des perspectives à sa réflexion collective.

Nous entendons par « intervision », tout moment centré sur l'intérêt d'un jeune et mettant en présence, en plus de notre équipe (et du jeune, sa famille et sa son délégué.e), une ou des autres équipes de pairs faisant partie du réseau d'aide/de soin du jeune.

Nous veillons, pour cette modalité particulière de formation à l'œuvre, à garantir la méthodologie, le respect de la déontologie et du sens de l'intervision, en faisant appel à un partenaire extérieur, dès que nécessaire, pour nous aider à co-construire ce cadre nécessaire.

Formations « Service » internes et externes

Nous avons à cœur de susciter, de co-construire, de soutenir, de participer à des temps de formation pour l'équipe par la rencontre médiatisée, cadrée et qualitative avec des pairs.

Nous veillons à utiliser notre « communauté », quelle qu'elle soit, comme levier pour mettre en œuvre des temps et modalités de rencontres formatives permettant à nos différences de se rencontrer, se confronter, s'enrichir et permettre l'enrichissement mutuel.

Supervisions institutionnelles et.ou cliniques

Nous veillons à soutenir, pour l'équipe, un temps mensuel de supervision.

La supervision peut poursuivre divers objectifs :

- Supervision de l'organisation et du fonctionnement collectif.

- Supervision clinique, liée à un jeune.
- Supervision hybride reliant ces 2 objectifs, au service du jeune.

En fonction de l'objectif de la supervision, ou des effets souhaités par l'équipe en lien avec le processus de supervision, nous recherchons un.e superviseur.euse intéressé.e et motivé.e pour répondre aux attentes et besoins de l'équipe.

Annexes obligatoires

En bleu, les annexes à éditer en 2019

En vert, celles que nous avons ajoutées à cette édition 2019 de notre projet éducatif

En noir, les annexes non jointes à cette édition

- 1° La composition de l'organe de gestion ou du conseil d'administration du pouvoir organisateur et les fonctions de ses membres.
- 2° La ou les personnes à laquelle ou auxquelles la direction du ou des services est confiée (et le profil de fonction) --> **Annexe 16.**
- 3° La description du profil de chaque fonction au sein du service, la justification des qualifications particulières requises pour les membres du personnel et de l'encadrement nécessaire en fonction du projet éducatif --> **Annexe 16.**
- 4° La liste du personnel et les fonctions, qualifications et lieux de travail des personnes possédant la délégation pour prendre les mesures en cas d'urgence et répondre aux demandes tant extérieures qu'intérieures, et les dispositions pratiques visant à pouvoir les contacter, tenant compte des nécessités liées au projet éducatif.
- 5° Le document présentant en résumé les activités et la méthodologie du service visé à l'article 13 de l'AC (folder).
- 6° Un plan financier couvrant les trois premières années - uniquement lors de la 1ère demande d'agrément.
- 7° Si le service existe déjà, les comptes annuels de l'exercice écoulé.
- 8° Le règlement d'ordre intérieur, qui précise les droits et les obligations du service, de l'enfant ou du jeune, de sa famille et de ses familiers, relatifs aux modalités de l'accueil, de l'accompagnement et de la prise en charge--> **En annexe 8 séparée de ce document.**
- 9° Une copie des statuts coordonnés ou des actes relatifs à la constitution du pouvoir organisateur--> **En annexe 9 séparée de ce document.**
- 10° Une copie des actes de nomination ou des contrats de travail des membres du personnel lorsque celui-ci est déjà engagé.
- 11° Les documents destinés à justifier les qualifications des membres du personnel et, le cas échéant, les attestations de travail de leurs employeurs précédents.

- 12° Une copie des contrats d'assurance souscrits.
- 13° Les attestations nécessaires en matière de sécurité visées à l'article 16 de l'AC.
- 14° Le cas échéant, les copies des baux à loyer.
- 15° Zone géographique prioritaire d'intervention.
- 16° Référentiel des personnes.
- 17° Référentiel des lieux.
- 18° Référentiel des pratiques professionnelles.

Annexe 1

Liste des membres de l'assemblée générale, du conseil d'administration et fonctions.

NOM – PRENOM	FONCTION	PROFESSION	ADRESSE	TELEPHONE
DANTHINE Bernard	Président	Médecin	Rue de la Station, 53 5370 Havelange	083 63 34 48
COLLINGE Maurice	Administrateur-Délégué	Retraité de l'enseignement	Rue de la Station, 110 5370 Havelange	0474 85 73 17
PEPIN Fabienne	Secrétaire	Logopède	Rue de la Station, 53 5370 Havelange	0477 26 15 17
ADAM François	Trésorier		Doyon, 17A 5370 Flostoy	0495 80 14 56
de CALLATAY Anne-Catherine	Administratrice		Route de Durbuy, 19 5374 Maffe	0498 44 57 47
MAILLEUX Christine	Administratrice	Enseignante	Avenue de Criel, 41 5370 Havelange	0496/691709

LANGE Charles	Administrateur	Notaire	Avenue de Criel, 41 5370 Havelange	083 63 30 58
DELVAUX Claude	Administrateur	Retraité	Rue Wéris, 17 5376 Miécrot	0491 64 05 38
SEPULCHRE Hélène	Membre	Retraité	Centre, 10 5370 Flostoy	
BROUIR Elie	Membre	Retraité	Rue d'Andenne, 6B 5370 Havelange	083 63 36 33

Annexe 2

Profil de fonction de la direction :

Voir référentiel des personnes, en annexe séparée 16.

Annexe 3

Profil des fonctions présentes dans le service :

Voir référentiel des personnes, en annexe séparée 16.

Annexe 4

Liste des membres du personnel

Indiquer selon quel ordre de délégation est assurée la responsabilité de prendre les mesures en cas d'urgence et de répondre aux demandes tant extérieures qu'intérieures (article 31 4° - AC).

Nom – Prénom et n° de registre national	Fonction exercée	Ordre de délég	Qualification	Date d'entrée en fonction dans le service	Ancien éducat	Temps de Travail presté (en h/sem)	Temps Travail CADRE
BOUCHER Lorraine 920612-362-88	Educatrice Cl 1 Remplacement A	6	Enseignement Sup Soc	16/12/2019	1 an	19h En remplacement actuel d'un emploi- cadre en mi-temps médical	0h00
CLAMOT Philippe 730701-183-11	Educateur CL 1 A	4	Enseignement Sup Soc	16/08/2007	21 ans	38h	38h00
de LAMOTTE Béatrice 561114-296-52	Assistante Sociale B	2	Enseignement Sup Soc	3/03/1981	38 ans	19h	19h00

DEBATTY François 820718-169-92	Directeur F	1	Enseignement Universitaire	1/08/2013	6 ans	38h	38h00
DEHOSAY Véronique 660614-134-01	Cuisinière E	4		1/10/2006	13 ans	19h	19h00
FETTWEIS Pascale 620723-008-71	Educatrice CL 1 A	/	Enseignement Sup Soc	17/05/1999	20 ans	19h00 Actuellement 19h en mi-temps médical	19h00
GROSJEAN Nadine 570414-200-23	Secrétaire D	3	Enseignement Sup Paramédical	10/01/2000	19 ans	19h00 + 11h40 (fonds propres, en Recherche de structuration)	19h00
HOULMONT Lionel 891215-095-50	Educateur CL 2A A	5	Enseignement Sec Soc	19/11/2015	8 ans	38h	38h00
LELEUX Stéphanie 760916-104-08	Educatrice CL 1 A	3	Enseignement Sup Soc	31/03/1999	20 ans	19h + 19h = 19h en mi-temps médical	38h00
LEQUARRE Elsa 820709-350-84	Ouvrière Polyvalente Assistante de Projets E	5	Enseignement Sup Soc	2/05/2017 1/05/2019	3 ans 2 ans	19h + 11h40 (fonds propres, en Recherche de structuration)	19h00

LIZIN Margaux 930724-214-01	Educatrice CL 1 A	5	Enseignement Sup Soc	4/01/2016	4 ans	38h	
MAES Stéphanie 810506-278-17	Ménagère E	5		18/01/2016	3 ans	19h	
PARMENTIER Stéphanie 880427-364-23	Coordinatrice A	2	Enseignement Sup Soc	20/08/2018	9 ans	38h	
REYNAERT SHIRLET 920629-296-32	Educatrice CL 1 A	5	Enseignement Sup Soc	3/07/2018	3 ans	38h	
ULRICH Anne-Christine 781225-166-30	Educatrice CL 2A A	3	Enseignement Sec Soc	27/07/2001	18 ans	38h	
EMPLOIS CADRES	10.5TP					10,5	10,5
EMPLOIS hors cadre, actuels, en recherche de structuration.							

*** A détailler selon les postes :**

A. Personnel éducateur
B. Personnel psychosocial
C. Personnel juridique

D. Personnel administratif
E. Personnel technique

F. Personnel de direction
G. Personnel médical

Annexe 5

Folders présentant les activités du service

SRG Foyer l'Aubépine : un lieu de liens...



...une étape dans un chemin

*" Notre art : prendre le temps d'accompagner chaque jeune
à être celle-celui qu'elle-il souhaite devenir. "*

Que propose notre équipe ?

Accueillir et accompagner des mineurs 3-18 ans, et leurs parents

- avec hébergement au SRG
- en résidence autonome et en projet d'avenir autonome
- en processus de réinsertion dans leur milieu de vie
- avec prise en compte de la fratrie de l'enfant accompagné

Notre volonté ?



Rencontrer les jeunes et leurs familles, comme autant de nouvelles idées à prendre en compte

Multiplier, pour les jeunes, les nouvelles opportunités, idées et expériences : vers de nouvelles intentions

Collaborer avec les familiers dans une volonté de mise en lumière collective des solutions d'équilibre de la famille, par la famille

Travailler manuellement, collectivement, passionnément et en participant, chacune et chacun, à l'action collective dans l'intérêt des jeunes

Notre façon de voir notre action ?



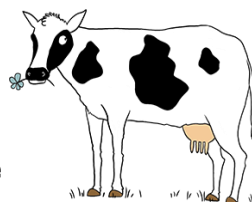
Respect

Accueil des diversités , **non-jugement**

Positive attitude et failles positives !

Petit à petit, à un rythme humain, déplaçons des montagnes...

Prise en compte de **chaque personne**



Annexe 8

Le règlement d'ordre intérieur, qui précise les droits et les obligations du service, de l'enfant ou du jeune, de sa famille et de ses familiers relatifs aux modalités de l'accueil, de l'accompagnement et de la prise en charge.

→ En annexe séparée n°8

Annexe 9

Une copie des statuts coordonnés ou des actes relatifs à la constitution du pouvoir organisateur

→ En annexe séparée n°9

Annexe 15

Zone géographique prioritaire d'intervention

Notre service se situe dans la commune d'Havelange qui est située à l'intersection de 3 arrondissements judiciaires et de 3 provinces :

➔ **Namur, Liège et Luxembourg.**

Cette situation géographique particulière, aux frontières administratives et culturelles de 3 bassins de vie, est une spécificité de notre service, qui se doit de maintenir ses portes triplement ouvertes, pour accompagner et travailler au sein de familles et de réseaux professionnels tant dinantais que namurois, hutois, marchois ou liégeois.

Notre équipe travaille particulièrement avec les services mandants et les tribunaux de la famille des villes entourant nos campagnes :

➔ **Dinant - Namur - Huy - Marche et Liège.**

Pour permettre le travail avec les familles, dans le cadre des programmes d'aide des jeunes que nous accompagnons, nous balisons géographiquement notre travail de re-liance dans un cercle dont le rayon fait 40 km et dont le centre est Havelange. Cette balise géographique vise à permettre une qualité d'aide soutenable pour les jeunes et les familles, en termes de mobilité, de liens et de disponibilité des intervenants.

Par ailleurs, cette limite géographique vise une intervention professionnelle soutenable pour notre équipe, en termes de qualité professionnelle, de financement et coûts (financier et environnemental) des déplacements et du travail au sein du réseau de collaborations professionnelles et associatives.

Cette balise géographique de 40 km autour d'Havelange permet notre travail dans un ensemble d'une cinquantaine de communes, sous mandat avec les Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse avoisinants et déterminés par le dispositif des capacités réservées.

Au-delà de cette balise géographique, notre équipe souhaite maintenir la possibilité d'accueillir un jeune domicilié dans une commune plus éloignée, dans le cas spécifique où son programme d'aise vise un temps de pause , un nouveau départ ou la rupture d'un contexte par un éloignement géographique réel.

Comme le veut notre projet pédagogique, nous souhaitons ne pas bloquer les issues, et ceci également au niveau de notre zone d'intervention géographique.

Namur

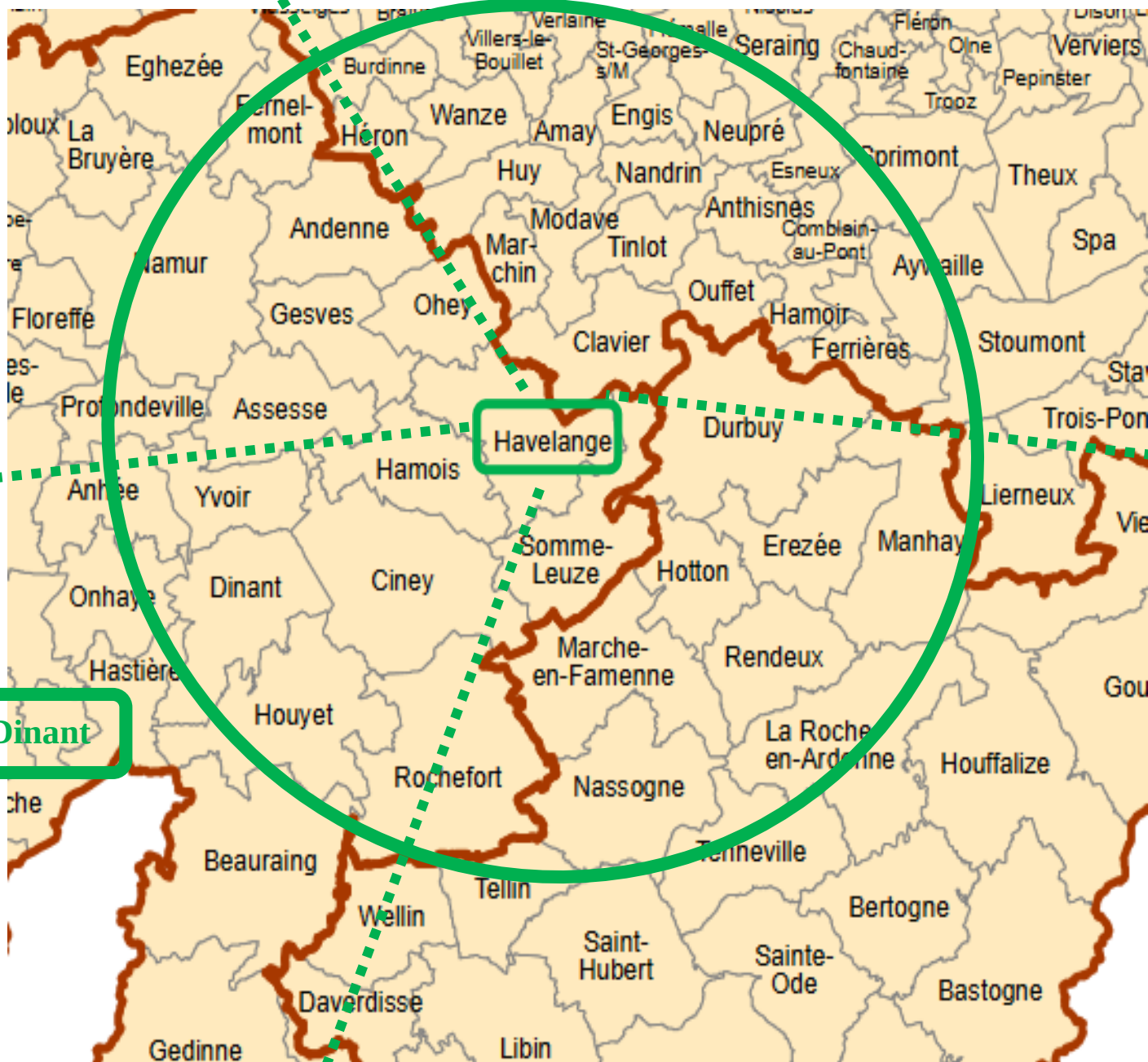
Liège

Huy

Havelange

Dinant

Marche-Luxembourg



Annexe 16 : Référentiel des personnes

➔ En annexe séparée n°16

Annexe 17 : Référentiel des lieux

➔ En annexe séparée n°17

Annexe 18 : Référentiel des pratiques professionnelles

➔ En annexe séparée n°18